



Activités de l'État en Bretagne

Bienvenue sur le rapport d'activité 2017
des services de l'État en région Bretagne

[Sommaire](#)



L'éditorial de Christophe Mirmand, préfet de la région Bretagne

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport d'activité des services de l'État en région pour l'année 2017.

La multiplication et la diffusion des innovations et des expérimentations développées pour la transition numérique de l'État constitue une priorité pour les services de l'État en Bretagne. La semaine de l'innovation publique, en novembre 2017, en a été l'une des illustrations.

Souhaitant poursuivre et illustrer cette dynamique régionale, j'ai souhaité valoriser l'action des services de l'État en modernisant le rapport d'activité annuel, désormais présenté sous une forme dématérialisée et interactive.

Ce site Internet, que j'ai voulu concis et illustré, ne constitue pas un catalogue exhaustif des politiques menées par l'État au niveau régional, mais met en exergue les axes prioritaires et temps forts de l'année 2017. Il permet ainsi de mesurer l'action de l'État dans nombre de politiques publiques et d'en illustrer le sens.

En 2017, les services se sont mobilisés pour répondre aux orientations stratégiques de l'action de l'État : accompagner les dynamiques économiques créatrices d'emplois, conforter la vocation entrepreneuriale de la Bretagne, garantir la cohésion sociale et l'équilibre territorial, préserver l'environnement et moderniser l'État pour répondre aux enjeux des territoires.

A titre d'exemples dans des domaines variés, je citerai le plan de lutte contre la prolifération des algues vertes, la concertation autour des énergies marines renouvelables, le soutien aux villes petites et moyennes au travers notamment de l'appel à projet lancé en 2017 en faveur du dynamisme des villes et bourgs ruraux ou l'amélioration de la desserte du territoire à l'image de la ligne à grande vitesse entre le Mans et Rennes inaugurée le 2 juillet 2017.

La réalisation de ces projets structurants pour la Bretagne s'inscrit dans une dynamique partenariale entre l'État et les collectivités bretonnes que traduit le contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

L'année 2017 a également été marquée par la mobilisation des services de l'État pour la réussite des nombreuses démarches participatives lancées par le gouvernement : états généraux de l'alimentation, assises de la mobilité, conférence nationale des territoires, tour de France de l'égalité femmes-hommes.

Dans une société en pleine mutation, je tiens enfin à souligner l'engagement et le professionnalisme des agents de l'État qui portent l'action publique en tous points de la Bretagne.



CHAPITRE 1

- Développement économique, emploi et formation professionnelle

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 2

- Aménagement et équilibre territorial

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 3

- Agriculture

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 4

- Mer et littoral

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 5

- Développement durable et environnement

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 6

- Culture, jeunesse et cohésion sociale

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 7

- Égalité entre les femmes et les hommes

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 8

- Santé et protection des populations

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 9

- Recherche et innovation

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 10

- Simplification et modernisation de l'État

[EN SAVOIR PLUS](#)

Chapitre 1 : Développement économique, emploi et formation professionnelle

I - Emploi et formation professionnelle



I Emploi et formation professionnelle

II Développement économique

Plan 500 000 formations supplémentaires

Le plan national « 500 000 formations supplémentaires » a été mis en place, à l'échelle du territoire breton, dès mars 2016 et a été reconduit sur l'année 2017. Pour la Bretagne, ce sont 13 418 entrées en formation supplémentaires qui ont été financées par l'Etat en 2016 et 10 956 en 2017.

Au total, près de 47 000 entrées en formation de personnes en recherche d'emploi ont été comptabilisées en 2016, 43 000 en 2017. Près des 3/4 des formations dispensées étaient à visée certifiante ou qualifiante, favorisant la montée en qualification.

Sur ces deux années, l'Etat en Bretagne, a consacré 73 M€ à cette action, dont 32,9 M€ en 2017.

#plan500000

32,9M€

en 2017



L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

L'IAE en Bretagne regroupe 171 structures : 32 entreprises d'insertion, 10 entreprises de travail temporaire d'insertion, 90 ateliers et chantiers d'insertion et 39 associations intermédiaires. Ces structures spécialisées signent des conventions avec l'Etat qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. La DIRECCTE assure la mise en œuvre du dispositif.

En 2017, le montant des aides apportées s'élève à 34 M€. Sur l'année, le secteur de l'IAE a accueilli près de 7 043 salariés en insertion (en hausse de 13,7% par rapport à 2016).

#IAE

34 M€

d'aide apportée

7 043

salariés accueillis en insertion

Le Contrat de Plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 2017-2022

Le Contrat de Plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), signé le 10 juillet 2017 entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux, vise à assurer un parcours personnalisé de qualification et d'évolution professionnelle vers et dans l'emploi, et à faire de la montée en compétence un moteur de la performance économique bretonne.

Le CPRDFOP s'articule autour d'un objectif transversal – la transition numérique comme vecteur de performance pour la formation, pour les entreprises et pour l'environnement – et de 10 chantiers portant notamment sur un diagnostic emploi-compétences partagé, l'apprentissage, l'accompagnement territorial des entreprises et le développement des démarches de Gestion territoriale des Emplois et des Compétences ainsi que les dynamiques sectorielles et la contractualisation avec les branches professionnelles.

La DIRECCTE co-anime ou participe à 8 de ces chantiers, dont le travail va se poursuivre tout au long de la durée du contrat.



#CPRDFOP

Des Commissions territoriales emploi-formation pour renforcer la cohésion sociale et territoriale

L'Etat et la Région Bretagne ont souhaité harmoniser leurs périmètres d'intervention et ont mis en place des Commissions territoriales emploi-formation (CTEF) afin de renforcer les coopérations en matière d'emploi et de formation, notamment dans le cadre du lancement du Plan 500 000 formations supplémentaires. **14 Commissions** ont ainsi été installées, dont le périmètre recouvre un pays ou un regroupement de pays : 3 dans les Côtes d'Armor et le Morbihan, 4 en Ile-et-Vilaine et dans le Finistère.

Ces instances se sont réunies régulièrement en 2017 et sont désormais identifiées comme des lieux d'échange d'informations mais aussi de construction d'actions communes. Coprésidées chacune par un sous-préfet et un élu du Conseil régional, et associant les partenaires sociaux, elles constituent l'échelon privilégié de concertation avec les partenaires sociaux au niveau infra-régional.

Objectifs stratégiques des CTEF :

- analyser les enjeux territoriaux emploi et formation,
- identifier et prioriser les actions à mener,
- suivre et participer à l'évaluation des actions menées localement.

Ainsi pour illustrer, sur le territoire de Redon, dans le cadre de la CTEF du 11/10/2017 la difficulté des entreprises à recruter a été soulignée et la CTEF a décidé d'y travailler afin d'apporter des réponses aux entreprises.

Les membres de la CTEF ont validé l'action proposée par l'Agence d'Attractivité de Redon Agglomération : « Besoin en compétences et qualifications des entreprises du Pays de Redon » qui s'appuie sur une enquête auprès des PME/PMI du Pays de Redon (250 à 500 entreprises) pour connaître leurs besoins non satisfaits en termes de compétences. Cette action, qui sera lancée en juillet 2018, sera conduite de manière partenariale avec l'ensemble des membres de la CTEF sous forme de groupes de travail/ateliers, entretiens individuels, etc. L'étude sera coordonnée par un comité de pilotage en lien étroit avec la CTEF qui assurera le suivi stratégique du projet. Une restitution de l'étude sera faite en CTEF.

Cette action reçoit le soutien financier de l'Etat et de la Région dans le cadre du CPER Volet emploi, objectif stratégique 1: favoriser l'entrée, le maintien et le retour dans l'emploi de tous les publics.

#CTEF

14

commissions territoriales

emploi-formation

Conférence sociale régionale

La conférence sociale régionale (CSR), instance quadripartite (Etat, Région et partenaires sociaux) issue du Pacte d'avenir pour la Bretagne, a pour fil conducteur la dynamique économique et la sécurisation des parcours professionnels. Elle place les questions liées au dialogue social au cœur du développement économique de la Bretagne.

L'enjeu principal de cette conférence est de créer les conditions d'un « pacte de confiance » entre les partenaires et d'initier de nouvelles modalités de réflexion, de concertation et de travail avec des actions spécifiques concrètes, innovantes et expérimentales à l'échelle régionale et territoriale.

En 2017, deux groupes de travail territoriaux sont entrés dans la phase opérationnelle des expérimentations choisies par les partenaires sociaux locaux. Le groupe de Lorient a abordé la question de la reprise-transmission des entreprises et le groupe de Lamballe - Saint-Brieuc celle de l'accès à une offre de formation adaptée aux besoins du territoire. Au niveau régional, une réflexion est engagée sur les conséquences de la transition numérique sur les conditions de travail.

#CSR

II - Développement économique

Mon entreprise.bzh Un portail d'information au service des petites entreprises

Les petites entreprises sont en demande forte d'information mais elles manquent de temps et de ressource pour mobiliser les dispositifs d'aide et d'accompagnement qui leur sont proposés. Dans le cadre de son plan d'action en direction des TPE/PME de Bretagne, la DIRECCTE a proposé, fin 2016, la création d'un portail d'information à destination des petites entreprises. Construit en partenariat avec la Région, la CPME, le MEDEF et l'U2P, ce portail a été élaboré à partir des besoins spécifiques des TPE/PME en matière de recrutement, formation, développement économique, prévention des risques professionnels, etc., avec la volonté d'apporter une information gratuite, de qualité et immédiatement opérationnelle.

Le portail www.mon-entreprise.bzh a été lancé le 25 septembre 2017 par le préfet de région, le Vice-président du Conseil régional et les présidents régionaux des 3 organisations patronales représentatives, en présence des acteurs régionaux de l'écosystème public et parapublic de l'appui aux entreprises.

Après plusieurs mois de fonctionnement, l'outil rencontre un succès certain auprès des chefs d'entreprises qui sont nombreux à le consulter chaque jour.

Afin de prendre en compte des attentes complémentaires, le portail va s'enrichir de nouvelles thématiques dès le printemps 2018.

#PME, #PORTAILINFO



130 000

TPE en Bretagne soit **94 %** des entreprises
20% des salariés du secteur privé

64

dossiers de médiation en 2017

Médiation des entreprises

Placé au sein de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), le médiateur des entreprises exerce sa mission en relation avec la médiation nationale et **64 dossiers de médiation** ont été instruits en Bretagne en 2017. La médiation des entreprises est un dispositif gouvernemental, unique en Europe, souple et structuré, issu des Etats Généraux de l'Industrie en 2010. L'intervention du médiateur a pour objectif de créer et maintenir des conditions de relations équilibrées sur des filières pour la sous-traitance ou dans des relations fournisseurs-clients. Le médiateur intervient dans la résolution de litiges particuliers entre entreprises

(droit des contrats, délais de paiement, détournement de propriété industrielle, pénalités de retard, activités non rémunérées, etc.), mais aussi pour les entreprises privées et publiques dans le cadre des marchés publics. Dans 8 cas sur 10, les médiations aboutissent à un accord entre les parties. Cette action permet un règlement hors du cadre judiciaire de conflits pénalisants pour l'économie. La médiation des entreprises est l'un des « modes amiables de résolution des différends » (MARD) pour éviter le contentieux, incertain, long et coûteux.

#médiation, #conflits, # sous-traitants

Innovation

En 2017, le partenariat régional d'innovation (PRI) a permis de financer à hauteur de **10 M€**, à parité entre l'Etat (via le programme des investissements d'avenir) et la Région, et avec l'appui de la Banque publique d'investissement (BPI) pour la gestion administrative et financière, une **quarantaine de projets** de développement et d'industrialisation de nouveaux produits de PME. Cette action s'est traduite par un appel à projets à l'attention des entreprises du territoire régional.

En parallèle, l'Etat a financé les pôles de compétitivité - Valorial dans l'agroalimentaire, Images et Réseaux dans le domaine des télécommunications et le pôle Mer Bretagne Atlantique dans les activités liées à la mer - dont les missions sont de faire émerger des projets de recherche et développement sur la Bretagne rassemblant des grands groupes, des PME et des organismes académiques (universités et laboratoires de recherche notamment). L'objectif est de créer un écosystème favorable à l'innovation technologique et ainsi de favoriser la croissance des entreprises et de l'emploi.

innovation, # recherche, # nouveaux produits

10 M€

à parité Etat/Région pour un quarantaine de projets portés par des PME

Sécurité économique

Au sein de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), le Délégué régional du Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE) agit pour la promotion et la protection du patrimoine économique stratégique français via l'identification et le suivi des entreprises stratégiques, la détection des menaces (faux ordres de virement, piratage informatique, vols de données, intrusions, investissements étrangers emprunts d'une logique de prédation, etc.) et la diffusion d'outils de protection comme le dispositif de la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la Nation. Plus d'informations : <http://www.sqdsn.gouv.fr/missions/protection-du-potentiel-scientifique-et-technique-de-la-nation/>

Le Délégué du SISSE participe à la diffusion de la politique de sécurité économique auprès des entreprises au travers d'événements comme la session de sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon organisée à la CCI de Rennes le 7 mars 2017. De même, le Délégué du SISSE et de l'ANSSI ont organisé le 20 juin 2017 le premier colloque de sécurité économique et numérique (#secnumeco). Cet événement qui avait réuni près de 180 personnes a été reproduit dans les autres régions françaises et sera renouvelé à Brest le 20 juin 2018.

Plus d'informations : <https://www.globalsecuritymag.fr/Securite-numerique-securite.20170630.72314.html> et <https://www.ssi.gouv.fr/actualite/secnumeco-securite-numerique-et-securite-economique-retours-dexperience-pour-les-entreprises-et-les-collectivites-territoriales/>

sécurité, # veille, # stratégie, # cyber sécurité



Faciliter les projets d'investissement des entreprises

Placé auprès du Préfet de région, le Responsable unique à l'investissement (RUI) s'appuie sur l'ensemble des services de l'Etat afin de faciliter la mise en œuvre des projets d'investissement de nature industrielle, d'apporter un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets et de permettre la concrétisation de projets créateurs d'emplois et de richesse.

Les relations étroites entretenues avec les différents acteurs permettent une orientation de l'entreprise vers les dispositifs les plus adaptés et un accompagnement dans les démarches auprès des interlocuteurs.

Dans de nombreux dossiers, les chefs d'entreprise sont moins en attente d'un soutien financier que d'un raccourcissement des procédures administratives. Les sous-préfets d'arrondissement sont ainsi régulièrement missionnés comme chef de file sur le territoire pour accompagner et faciliter l'avancée d'un projet d'investissement en lien avec les différents services de l'Etat.

Dans le cadre du soutien aux investissements innovants ou sur des projets à enjeux, l'Etat peut aller jusqu'à rassembler autour de lui les acteurs capitalistiques et bancaires afin de permettre la concrétisation des plans de financement, en partenariat avec BPI France. Dans le domaine agricole, ceci est fréquemment le cas avec les industries agroalimentaires en difficulté ou le développement des unités de méthanisation.

En 2017, **59 projets** ont été suivis représentant **1 085 M€ d'investissements** et **2 496 emplois créés**. **2 M€ de prime à l'aménagement du territoire** ont été attribués à des projets localisés dans les territoires les plus sensibles.

#économie, #emploi, #industrie, #financement

59

projets suivis

1 085 M€

d'investissements

2 496

emplois créés

2 M€

de prime à l'aménagement du territoire en direction de projets localisés dans les territoires les plus sensibles.

Accompagner les entreprises en difficulté

Le Commissaire au redressement productif (CRP) accompagne les entreprises fragiles et en difficulté pour préserver l'outil industriel et l'emploi dans les territoires. Il intervient en toute confidentialité pour anticiper les difficultés et mobiliser les outils d'accompagnement appropriés au traitement des entreprises en difficulté. Il négocie avec les dirigeants d'entreprises, les actionnaires, les donneurs d'ordres et les sous-traitants, les banques, les collectivités et les organisations syndicales et patronales, pour sauver, partout où cela peut être possible, l'emploi et l'activité, notamment dans les PME.

Le CRP est aussi le correspondant régional du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) pour les entreprises de plus de 400 salariés.

En 2017, le CRP a accompagné 45 entreprises bretonnes en difficulté représentant un total de 8 464 emplois menacés.

#entreprises, #difficultés

45

entreprises accompagnées

Artisanat

En 2017, une étude sur l'artisanat de proximité en Bretagne a été lancée par l'Union des entreprises de proximité (U2P) à la demande de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat (CPRIA) et soutenue financièrement par l'État et la Région dans le cadre d'un appel à projet pour les études actions emploi/formation. Une nouvelle méthodologie a été élaborée par l'Institut Supérieur des Métiers. L'étude comprend deux parties : une synthèse et mise en perspective des données régionales et des indicateurs et analyses par secteurs. L'étude a été présentée aux différents acteurs de l'artisanat en juin 2017. Cette première étude bretonne sur l'artisanat permet à la CPRIA d'avoir une meilleure connaissance des emplois des différents secteurs afin d'être force de propositions auprès des institutionnels sur les actions à engager.

Dans le cadre du programme de développement économique des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, l'année 2017 a été marquée par le soutien d'actions de développement du numérique au sein des entreprises artisanales, conformément au projet CAP numérique de la Direction générale des entreprises (DGE). Cette action a permis d'initier l'ensemble des chambres à la question du numérique au sein des entreprises artisanales.

La DIRECCTE assure la coordination régionale des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), événement qui s'est déroulé les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 sur la thématique « Savoir (-) Faire du Lien ». La DIRECCTE a organisé une conférence de presse de lancement de la manifestation, en présence du DIRECCTE et du DRAC, au sein de l'Office de tourisme - Destination Rennes. En Bretagne, ce sont au total 490 événements qui ont été recensés.

#artisanat, #numérique



L'artisanat est un secteur significatif en Bretagne : il est composé de

56 735

entreprises, 63 620 dirigeants et 105 690 salariés.

[Mentions légales](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Chapitre 2 – Aménagement et équilibre du territorial

I - Accessibilité



- I Accessibilité
- II Cohésion des territoires
- III Accès au logement et amélioration de l'habitat

La résorption de la fracture numérique

La résorption de la fracture numérique représente un défi majeur de la politique de cohésion des territoires. Le Président de la République a fixé des objectifs ambitieux : garantir l'accès de tous les citoyens au bon haut débit (supérieur à 8Mbit/s), doter l'ensemble des territoires de réseaux très haut débit (supérieur à 30Mbit/s) d'ici à 2022 et généraliser une couverture mobile de qualité dès 2020.

La Bretagne a fait du déploiement du très haut débit une priorité et a réussi à fédérer sur ce projet, dès 2013, l'ensemble des collectivités au sein d'un syndicat mixte, Mégalis Bretagne. Dans le cadre de la première phase du programme Bretagne Très Haut Débit (2014-2018) visant à déployer un réseau de fibres optiques jusqu'aux abonnés, l'Etat contribue au financement à hauteur de **97 M€**. Fin 2017, **270 000 locaux étaient raccordables à la fibre** en Bretagne.

La cohésion des territoires repose également sur un accès aux services publics facilité pour tous les usagers. Le développement de l'accès aux services publics via les outils numériques fait donc partie des pistes développées dans les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des 4 départements bretons qui ont été validés le 10 novembre 2017 en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

En matière de couverture mobile, l'année 2017 a été marquée par la mise en œuvre de la plateforme France Mobile, outil de recensement et de priorisation des problèmes de couverture mobile : plus de **150 problèmes ont été identifiés** à l'échelle régionale. La conclusion d'un accord historique entre le gouvernement et les opérateurs ouvre des perspectives de résolution de ces problèmes. En effet, les négociations ont abouti en fin d'année 2017 à de nouveaux engagements des opérateurs : couverture par chaque opérateur de 5000 nouvelles zones en 4G, généralisation de la 4G à l'ensemble des sites mobiles existants 2G/3G et les axes de transport prioritaires, amélioration de la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments.

#numérique

97 M€

de l'État pour le déploiement du très haut débit

270 000 locaux raccordables à la fibre en Bretagne fin 2017.

Plus de **150 problèmes** recensés pour la Bretagne sur la plateforme France Mobile à fin 2017 ont mené à de nouveaux engagements des opérateurs.

Accessibilité : la desserte des territoires – Mise en service de la LGV et transformation des principales gares

Essentielle pour renforcer l'accessibilité et l'attractivité de la Bretagne, la Ligne à Grande Vitesse entre Le Mans et Rennes a été inaugurée le 2 juillet 2017, après 5 ans de travaux. Cet investissement public de 3 milliards d'euros permet aux usagers de relier Paris en 1h27 depuis Rennes, ce qui représente un **gain de 40 minutes**. Tout au long des études et des travaux, l'État a été particulièrement vigilant sur l'insertion environnementale du projet et sur la préservation des espaces agricoles.

Pour diffuser les bénéfices de la grande vitesse sur les territoires bretons et inciter à l'usage des transports collectifs comme des modes de déplacement doux, l'État investit pour faire évoluer les principales gares en véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM). Après Vitry en 2016, le PEM de Lorient a été inauguré en mai 2017. À Saint-Brieuc et Guingamp, les travaux ont aussi été achevés. Ils se poursuivent à Redon (le pôle sera inauguré en 2018) et à Rennes, où la spectaculaire transformation de la gare avance et se poursuivra jusqu'en 2019.

#accessibilité, #LGV

40

minutes gagnées entre la Bretagne et Paris en TGV



Accessibilité : la mobilité du quotidien – Amélioration des liaisons ferroviaires régionales

Pour le développement durable de ses territoires, la Bretagne a aussi besoin d'un réseau ferroviaire de proximité, performant et sûr. L'État a donc contribué au financement de la modernisation des 70 km de la ligne Brest-Quimper remise en service en décembre 2017 après un an de travaux. Ces travaux importants représentent près de **78 M€** investis pour renouveler et pérenniser la ligne, développer la mobilité en Finistère et mieux connecter Brest et Quimper à l'ensemble des villes de l'axe sud jusqu'à Nantes.

Par ailleurs, le comité de pilotage rassemblant l'État, SNCF Réseau, la Région et les collectivités concernées par la ligne Rennes-Chateaubriand s'est réuni 2 fois en 2017 pour faire avancer le projet de rénovation : les conventions de financement des études d'avant-projet et un protocole d'intention des partenaires ont été signés. Ainsi le programme et le coût des travaux nécessaires à la pérennisation de la ligne pourront être affinés. Le démarrage d'une première phase de travaux est envisagé en 2019.

Le comité de pilotage de la ligne Dol-Dinan-Lamballe s'est réuni le 21 juin 2017 et a permis de consolider les perspectives de financement de cette opération et de valider les principes de son phasage. De nouvelles conventions de financement pour la poursuite des études ont pu être conclues. Ce projet vise à retrouver l'état initial de fonctionnement de la ligne, en termes de vitesse des trains et d'offre de transport.

#accessibilité, #ferroviaire

78 M€

pour la rénovation de la ligne Brest-Quimper



Accessibilité : la desserte des territoires – Aménagement du réseau routier national

La mise à 2x2 voies complète de la RN164 pour améliorer l'accessibilité du Centre Bretagne est un objectif stratégique et prioritaire pour l'État, inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne. Pour soutenir la revitalisation économique et sociale de ce territoire, tout en améliorant les conditions de circulation routière et la sécurité des usagers, près de 237 M€ de crédits sont inscrits dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020.

En décembre 2017, a été inaugurée la section aménagée de 5,4 km située entre Saint-Méen-le-Grand et la RN 12, à la naissance de la RN164 en Ille-et-Vilaine (34,8 M€ financés à parité par l'État et la Région). Réalisé étape par étape, l'aménagement de la RN164 se poursuit dans d'autres secteurs : 12 km sont en chantier depuis juin 2017 à Châteauneuf-du-Faou. Les études et procédures administratives préalables aux travaux sont de plus en plus avancées à Merdrignac, Plémet, Rostrenen et Mûr-de-Bretagne.

Par ailleurs, l'étude d'impact a été finalisée pour la mise à 2x2 voies de la RN 176 au niveau de l'estuaire de la Rance. Une concertation publique organisée en février 2017 sur le projet de déviation de Beaucé (RN12) a permis de retenir un tracé préférentiel. Enfin, une nouvelle opération a été engagée en fin d'année, concernant l'aménagement de l'échangeur du Liziec à l'entrée de Vannes.

En savoir plus : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/la-description-des-operations-r425.html>

#RN164

34,8€

à parité par l'État et la Région pour 5,4 km de la RN 164 entre St Méen le Grand et la RN 12

106 km

des 162 km de la RN164 entre Châteaulin et Montauban-de-Bretagne aménagés en 2x2 voies



Un budget d'entretien et de modernisation des routes nationales à la hausse

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest assure l'exploitation, l'entretien, la gestion du trafic et la modernisation de 1 056 km de routes nationales en Bretagne. Sa mission de service public est d'offrir un service de qualité, d'assurer un niveau de sécurité maximal aux usagers et de contribuer au développement des territoires desservis. En 2017, l'État a investi 26 M€ pour améliorer et moderniser les infrastructures et les équipements routiers en Bretagne : rénovation de chaussées, de ponts, mise en sécurité d'échangeurs, création d'écrans anti-bruit et rénovation d'aires de repos, etc.

#budget, #routes nationales, #DIRO

26 M€

investis par l'Etat

38

opérations majeures en 2017

Accessibilité : la mobilité du quotidien – Les Assises de la Mobilité

« La mobilité est en train de se transformer, et il nous faut imaginer une nouvelle politique de mobilité pour notre pays. » : par cette formule, le ministre des Transports a lancé en septembre 2017 les **Assises nationales de la Mobilité**, une démarche participative et inédite, qui a duré 3 mois. Une plateforme en ligne a été ouverte et de nombreux ateliers ont été organisés partout en France afin que chacun – citoyen, acteur de la mobilité, élu de terrain – puisse exprimer ses attentes et ses propositions. Ces contributions ont alimenté l'élaboration de la future loi d'orientation des mobilités qui fixera à la fois la stratégie de l'État dans le financement des infrastructures et les mesures de soutien à l'innovation et aux nouvelles formes de mobilité.

En Bretagne, 3 **ateliers territoriaux** ont été organisés début novembre 2017 à Pontivy, Acigné et Concarneau permettant de représenter une typologie de territoires : un territoire enclavé à dominante rurale, une métropole et une ville moyenne dans son périmètre d'attractivité, une ville moyenne littorale et touristique. Près de 150 participants ont débattu lors de séances de travail collaboratives pour définir les priorités des nouvelles politiques publiques qui dessineront les mobilités à l'horizon 2030, en explorant les thèmes de l'environnement et du climat, du numérique, des fractures sociales et territoriales, de l'intermodalité, de la sécurité et de la sûreté, de la gouvernance et du financement.

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/assises-de-la-mobilite-r1231.html>

#mobilité, #innovation publique



1/3

le secteur des transports représente 1/3 des émissions de gaz à effet de serre en France (1er émetteur de dioxyde de carbone ou CO2)

40

MSAP

90

maisons de santé
pluriprofessionnelles

Les 4 schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ont été validés fin 2017

Pilotés par les préfets et les présidents des Conseils départementaux, ces schémas comportent un plan d'actions afin de rapprocher les habitants des services du quotidien en faisant évoluer les implantations, en mutualisant l'offre et en tenant compte de la transition numérique. Ces évolutions s'appuient notamment sur le réseau des maisons de services au public, les MSAP, qui compte une quarantaine de lieux en Bretagne et dont l'État soutient le fonctionnement au côté des collectivités. Les citoyens y trouvent un accompagnement pour un accès aux services d'opérateurs comme la Poste, l'Assurance maladie, la CAF, les missions locales, etc. Les attentes sont particulièrement fortes dans le domaine de la santé, notamment en milieu rural. Pour y répondre, l'État a poursuivi en 2017 son soutien à la mise en place de maisons de santé pluriprofessionnelles en subventionnant les investissements nécessaires. Ces équipements, particulièrement développés en Bretagne, reposent sur un partenariat entre les professionnels de santé d'un territoire et les collectivités.

#Services au public

Lancement en 2017 d'un appel à candidatures régional en faveur du dynamisme des villes et bourgs ruraux

L'État, le Conseil régional, la Caisse des dépôts et l'Établissement public foncier (EPF) de Bretagne ont souhaité unir leurs actions afin de soutenir les collectivités qui s'engagent dans un programme visant à renforcer leur centre. L'objectif est de développer sur plusieurs années une stratégie en matière d'habitat, de commerces, de services, de mobilités, de culture, etc. afin de faire revenir les habitants au centre ville ou dans le bourg. Ces enjeux sont particulièrement présents en Bretagne où ces petites villes constituent un pilier de la cohésion des territoires et où la préservation du foncier agricole est une exigence. Ces particularités expliquent pour partie l'engouement suscité par l'appel à candidatures partenarial puisque plus de 200 communes se sont portées candidates. Lors de cette première session, **60 villes et bourgs** ont été retenus et bénéficient d'un accompagnement soit en études, soit en travaux. Ce nouveau dispositif, lancé en 2017 dans le cadre du Contrat de plan Etat Région, permet d'accompagner les projets innovants des collectivités en leur proposant un soutien pérenne. **29 M€ ont été mobilisés** par les partenaires. L'originalité de l'initiative prise en Bretagne par les partenaires Etat, Région, Caisse des dépôts et EPF a été reconnue au niveau national par la Victoire des Territoires durables, décernée par le site Acteurs publics.

#centralités

60

villes et bourgs soutenus

29 M€

mobilisés par les partenaires



Signature par le Premier Ministre le 27 janvier 2017 de pactes entre l'Etat et les métropoles de Brest et Rennes

Brest Métropole a choisi de construire un pacte d'innovation autour du projet de « Campus mondial de la mer » en confortant le pôle des excellences maritimes, les équipements universitaires et de recherche, Océanopolis, etc. Le pacte avec Rennes Métropole est quant à lui axé sur la thématique des « mobilités intelligentes », notamment à travers le déploiement de bus électriques sur le réseau métropolitain. Le soutien de l'État au développement des métropoles s'est concrétisé en 2017 par des investissements, inscrits au sein des pactes, en faveur de l'innovation et de leur rayonnement. **14 M€ ont été financés par l'État en 2017**. Avec ces pactes, l'État a également souhaité encourager les coopérations entre les métropoles et les territoires de proximité (villes moyennes, espaces ruraux). Brest Métropole a ainsi consolidé un contrat de réciprocité ville-campagne avec le Pays du Centre-ouest Bretagne qui porte sur les thématiques de la culture, de l'énergie, de l'agriculture, etc. La métropole rennaise a travaillé dès début 2017 avec les intercommunalités voisines et notamment avec celles des villes moyennes de Fougères, Redon, Saint-Malo et Vitry afin d'engager des actions de coopérations et expérimentations dans le champ des mobilités (covoiturage, autopartage, etc.).

Un autre soutien de l'État aux métropoles s'est développé en 2017 dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Labellisées Ecocités, Brest et Rennes ont notamment bénéficié de financements importants afin de conduire des opérations exemplaires de rénovation énergétique de copropriétés.

14 M€

de financement de l'État en 2017 pour les
pactes métropolitains de Brest et Rennes

#pactes Etat-Métropoles

97M€

de l'État pour soutenir l'investissement local
25 contrats de ruralité signés

En 2017, l'Etat a encore amplifié son soutien à l'investissement public porté par les collectivités locales

L'augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le niveau exceptionnel de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), mise en place en 2016, ont permis le financement en 2017 en Bretagne de plus de 1 000 projets pour un total de **crédits de l'Etat de plus de 97 M€**. De nombreux chantiers et emplois sont en jeu. Tous les territoires bretons sont concernés avec une attention particulière portée aux moins denses puisque 61% des crédits 2017 de la DSIL ont été affectés à des projets localisés dans des communes de moins de 5 000 habitants. Cette attention s'est également concrétisée par la **signature en 2017 de 25 contrats de ruralité** entre l'Etat et les intercommunalités afin de proposer une vision partagée des enjeux de ces territoires.

Dans une région attractive comme la Bretagne, l'Etat soutient prioritairement la construction d'équipements publics ainsi que la rénovation énergétique d'écoles, de mairies, de salles de sports, de bibliothèques et leur mise en accessibilité.

#Investissement public local

III - Accès au logement et amélioration de l'habitat

Accès au logement et amélioration de l'habitat

En matière de logement, les interventions de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs nationaux, des bailleurs sociaux et des différents organismes sont coordonnées dans le cadre des instances du **Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement**, réunies 24 fois en 2017.

En Bretagne, dans le cadre d'une dotation en baisse, **5 065 nouveaux logements sociaux** ont été financés (soit **8,8 M€ pour la part État**, hors ANRU) et la région se place au 2e rang national dans l'atteinte des objectifs fixés pour 2017, atteignant 87 à 90 % de la notification selon la catégorie de logements sociaux.

La Bretagne se situe également au 2e rang des régions pour la réalisation de logements très sociaux, à bas niveau de loyer, financés par les prélèvements majorés opérés sur les communes carencées au titre de la loi SRU. Ainsi, 15 opérations ont été présentées et retenues, soit 140 logements.

En ce qui concerne **l'habitat privé**, un peu plus de **43 M€ ont été mobilisés en Bretagne** via les aides régionales de l'Agence nationale de l'habitat (**ANAH**) pour rénover **6 075 logements** : un montant en hausse de 35 % par rapport à 2016. À ces crédits se sont ajoutées les aides spécifiques de l'ANAH pour la rénovation énergétique des logements privés (programme Habiter Mieux), soit près de 8 M€ supplémentaires (subventions en hausse de 29 % par rapport à 2016). La performance énergétique de 4 371 logements a ainsi pu être améliorée.

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville concerne 32 quartiers en Bretagne, parmi lesquels 12 projets retenus au titre du nouveau programme national de **rénovation urbaine** (NPNRU), dont 4 quartiers d'intérêt national et 8 d'intérêt régional. Une animation régionale vise à faciliter la synergie des actions et financements des partenaires (État, Agence nationale de la rénovation urbaine, Caisse des Dépôts, Conseil régional). En 2017, les dotations financières prévisionnelles attribuées par l'ANRU à chaque quartier ont été précisées : 131 M€ au total, dont 31 M€ pour les 8 projets d'intérêt régional et 100 M€ pour le projet de Rennes (1 des 4 projets d'intérêt national).

En savoir plus :

Consulter le bilan de l'habitat en Bretagne :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/productions-du-crhh-a3218.html>

Lien vers site Internet DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-durable-urbanisme-durable-et-logement-r138.html>

#logement, #habitat, #rénovation, #rénovation_énergétique

5 065

nouveaux logements sociaux
(8,8 M€ pour la part État,
hors ANRU)

43 M€

d'aides de l'ANAH
pour rénover
6 075 logements de l'habitat privé



Chapitre 3 – Agriculture



I Accompagnement des filières agricoles, agro-alimentaires et forestières

II Alimentation saine, sûre et durable

III Enseignement agricole

2017 a été riche en actualité agricole et agroalimentaire. Les états généraux de l'alimentation ont suscité des débats riches et fournis entre agriculteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Un nouvel élan a été donné. Notre alimentation est une des plus sûres au monde. Et pourtant, notre agriculture est interrogée sur sa compétitivité, ses modes de production, sa rentabilité et son attractivité et nos entreprises agroalimentaires sont soumises à des enjeux sanitaires et économiques forts qui peuvent les fragiliser à tout moment. Cours du beurre, difficultés du volailler Doux, conditions d'élevage, risques sanitaires liés à l'influenza aviaire, autant de sujets qui ont mobilisé les services de l'Etat en région en charge de l'agriculture et de

l'agroalimentaire en 2017.

Les défis à relever sont nombreux mais les actions déjà bien engagées : développement de projets alimentaires territoriaux, développement des groupes collectifs de réflexion et d'expérimentation de nouvelles pratiques d'élevage ou de production.

L'Etat accompagne ces initiatives au travers du programme de développement rural breton (modernisation des bâtiments d'élevage, investissements en matériel, aides à l'installation, mesures agro-environnementales et climatiques), au travers des plans écophyto et écoantibio, du programme national pour l'alimentation et de la formation des futurs exploitants.

I - Accompagnement des filières agricoles, agro-alimentaires et forestières

Les États généraux de l'alimentation (EGA) en région

Le chantier des États généraux de l'alimentation (EGA), engagé par le gouvernement durant l'été 2017 constitue une occasion unique de répondre aux enjeux stratégiques de l'agriculture au niveau national et dans les territoires. Pour cela, deux modes de travail avaient été mis en place : un premier numérique avec la mise en place d'une plateforme collaborative, et un second avec l'organisation de réunions délocalisées en région pour débattre de l'agriculture de demain. L'objectif d'une telle consultation est pour le Gouvernement de pouvoir disposer d'idées pour un futur projet de loi sur l'agriculture et l'alimentation à paraître courant 2018.

La DRAAF a confié l'organisation de la contribution bretonne à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne qui s'est déroulée le 19 septembre 2017 avec plus de 150 acteurs du monde agricole breton. Des différentes interventions est ressortie la nécessité d'ajouter de la valeur ajoutée aux productions agricoles. Chaque production doit être rémunérée au plus juste, à chaque maillon de la chaîne.

<http://agriculture.gouv.fr/mots-cles/etats-generaux-de-l'alimentation>

#EGA #Etats généraux de l'alimentation



■ ÉTATS GÉNÉRAUX ALIMENTATION

Soutien à la compétitivité des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires

465 agriculteurs ont bénéficié de la dotation Jeunes Agriculteurs pour un montant total de 8 843 000 €, dont 1 603 944 € financés par l'Etat, 164 766 € financés par la Région et 7 074 690 € financés sur le FEADER.

Le programme Accompagnement de l'Installation-Transmission en Agriculture (d'un montant de 912 590 € en 2017) subventionne le parcours à l'installation qui vise à orienter et professionnaliser les futurs agriculteurs en finançant le Point Accueil Installation, l'élaboration du Programme de Professionnalisation Personnalisé, le stage de 21h, ainsi que des stages en exploitation agricole. Par ailleurs, un nouveau dispositif a été ouvert en 2017 pour accompagner les jeunes installés qui souhaitent faire un bilan sur la mise en œuvre de leur projet : 120 suivis ont été financés.

La Charte nationale de coopération de soutien aux IAA et leurs salariés vise à aider les entreprises agroalimentaires, majoritairement des PME, ainsi qu'à développer les compétences et l'emploi dans les IAA en lien avec le contrat de filière.

#Agriculture

19 entreprises

soit 1300 salariés aidés dans le cadre de la charte nationale de coopération de soutien aux industries agroalimentaires



Accompagner l'évolution des modes de production

Face aux pressions sociétale et environnementale de plus en plus présentes, l'État soutient la filière agricole pour aller vers une démarche agro-écologique améliorant la rentabilité de l'agriculture tout en réduisant l'utilisation d'intrants. Ainsi en 2017, 36 GIEE sont agréés engageant les agriculteurs dans une démarche d'échanges de pratiques et de réflexion collective sur les techniques testées. Les **mesures agro-environnementales et climatiques**, adossées aux aides surfaces de la PAC, constituent une aide à l'amélioration des pratiques vers moins d'intrants et des systèmes plus herbagers. Ainsi, en 2017, 2 738 exploitations agricoles sont engagées dans une mesure sur 156 769 ha, soit un versement annuel estimé à **24,3 M€ dont 20 % sera payé par l'État**. Enfin, la Bretagne est de plus en plus engagée en agriculture biologique : en 2017, 2 695 exploitations produisent du bio (+13,5 % par rapport à 2016), ce qui représente un peu plus de 6 % de la surface agricole bretonne.

#Agriculture

24,3 M€

dont 20 % part État, pour les mesures agro-environnementales et climatiques

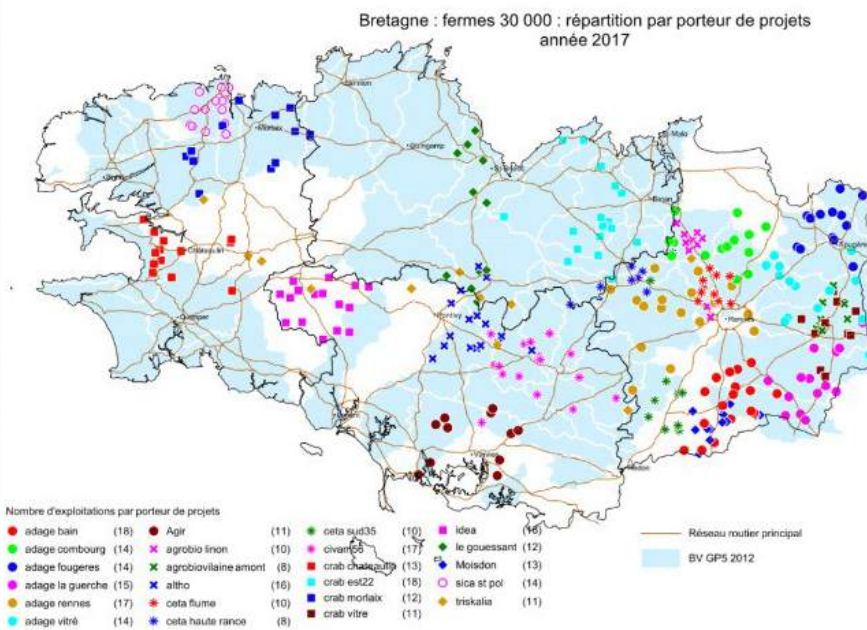
II - Alimentation saine, sûre et durable

Ecophyto, tout un programme pour moins de pesticides dans l'environnement et dans nos assiettes

La feuille de route régionale, adoptée en début d'année, a permis de consolider le déploiement d'Ecophyto II en Bretagne. Construite avec les professionnels du monde agricole (exploitants, négoce, conseillers techniques, etc.), elle s'articule autour de 13 enjeux et 41 actions, à mener pour atteindre les objectifs nationaux de baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires : appropriation des résultats des fermes pilotes DEPHY (Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires) par les conseillers agricoles, actions de prévention des risques sur la santé telles que des formations à l'utilisation des pulvérisateurs, diffusion de démarches exemplaires "zéro phyto" de certaines collectivités. Pour la première année, 23 groupes ont été reconnus au titre des « 30 000 » fermes Ecophyto, ce qui représente près de 300 exploitations en Bretagne. Diverses structures en assureront l'animation, financée par l'agence de l'eau à hauteur de 920 000 euros. L'objectif de ces groupes est de tester des pratiques économes en intrants et de réaliser des échanges et des démonstrations pour les solutions efficaces, le tout contribuant à l'intelligence collective. En zone non agricole, la loi Labbé entre en application avec une modération de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités dans les espaces publics. Une grande campagne de communication et de formation a été réalisée auprès des collectivités pour les accompagner dans le changement.

<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>

#ecophyto, #pesticide

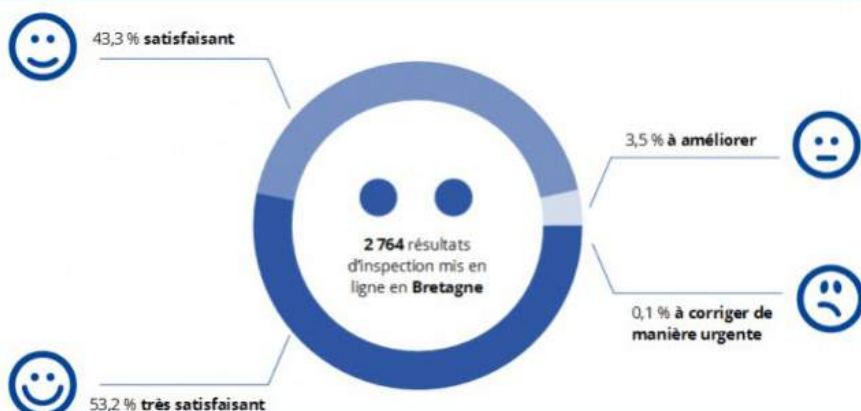


135

contrôles réalisés en 2017 sur l'identification des animaux, la biosécurité, l'utilisation des produits phytosanitaires et le bien-être animal

2 764

résultats d'inspection mis en ligne sur Alim'Confiance en Bretagne



Assurer une alimentation sûre

Par son action d'animation régionale et par ses actions de contrôle en propre, la DRAAF contribue activement à la mise en œuvre des politiques sanitaires et alimentaires. Pour cela, elle s'appuie sur un réseau d'inspecteurs répartis dans les directions départementales et dans le service régional de l'alimentation. Ces derniers interviennent sur les divers maillons de la chaîne alimentaire, de la production à la transformation, jusqu'à la vente tant dans le domaine animal que végétal. Ils se rendent ainsi dans les exploitations agricoles pour contrôler, en particulier, **l'identification des animaux, la biosécurité, l'utilisation des produits phytosanitaires et le bien-être animal (135 contrôles réalisés en 2017)** et interviennent en matière de santé des végétaux et des animaux. Ils sont présents en permanence dans les abattoirs de la région pour contrôler en continu les conditions d'abattage et le respect de normes sanitaires. Enfin, on les retrouve dans les établissements de transformation et de remise directe aux consommateurs pour veiller au respect de l'hygiène alimentaire. 2017 a été marquée par la mise en place du **dispositif Alim'Confiance**, outil de transparence des inspections sanitaires de tous les établissements de la chaîne alimentaire, et la **mise en ligne de 2 764 résultats** d'inspection. Enfin, des prélèvements de produits sur toute la chaîne alimentaire sont réalisés et analysés par les services de l'État : 16 000 prélèvements ont été réalisés en élevage, à la récolte et jusqu'à la mise sur le marché. Les contaminants recherchés sont essentiellement les substances interdites, les résidus de médicaments vétérinaires, les contaminants chimiques et biologiques et les produits phytopharmaceutiques. Les taux de conformité des plans sont compris entre 98 et 100 %.

#Alimconfiance

Tout un programme pour l'alimentation

La DRAAF est chargée de décliner la politique de l'alimentation portée par le ministère en charge de l'agriculture. Ainsi, tous les ans, elle propose des projets dans le cadre de l'**appel à projets national du programme national pour l'alimentation**. En mars 2017, le ministre récompense **4 lauréats bretons** dont deux pour des projets alimentaires territoriaux qui visent à rapprocher production locale et besoin des locaux tant en individuel qu'en restauration collective. Ces deux derniers projets sont portés par des collectivités publiques, Lorient Agglomération d'une part, et le Conseil Départemental du Finistère d'autre part. Ces 4 lauréats ont reçu **114 163 €** pour aider au développement du projet.

#PNA

Appel à projets national du programme national pour l'alimentation :

4

lauréats bretons en 2017 qui ont reçu

114 163 €

en vue du développement des projets présentés



III - Enseignement agricole

Pour la formation des jeunes aux métiers ruraux

La région Bretagne dispose de **62 établissements d'enseignement agricole accueillant 16 039 élèves** (80% dans le privé). 77% de ces effectifs sont dans des filières professionnelles dans le domaine de la production, de l'aménagement, des services et de la transformation. Parmi ces formations professionnelles, les domaines de la production agricole et les services à la personne sont les plus plébiscités. Outre l'enseignement aux métiers de l'agriculture, l'enseignement agricole forme aussi aux métiers des services à la personne en milieu rural qui représente plus du tiers des effectifs.

#enseignement agricole

Les effectifs d'élèves des voies professionnelles à la rentrée 2017



16 039 élèves

inscrits dans 62 établissements d'enseignement agricole

Enseignement agricole : examens et diplômes Un taux de réussite supérieur en Bretagne

86%

Taux de réussite aux examens et diplômes de l'enseignement agricole

En 2017, le taux de réussite pour l'ensemble des diplômes du CAP Agricole au BTS Agricole est de **86%**, soit 1 point de plus que la moyenne nationale pour ces diplômes et 6 618 candidats bretons ont obtenu un diplôme de l'enseignement agricole. Les taux de réussite s'échelonnent de 73% (filière BTSA) à 95% (filière CAPa) avec, dans chaque filière, des écarts suivant les établissements, dont certains atteignent 100% de réussite, que ce soit en CAP, en baccalauréat professionnel, en baccalauréat technologique série science et technologie de l'agronomie et du vivant, ou en BTS.

#examens, #tauxreussite

Chapitre 4 – Mer et littoral

I - L'espace maritime



I L'espace maritime

II Les activités maritimes

III Sécurité des activités maritimes et prévention des pollutions

L'État concerte et prépare l'espace maritime de demain (la planification stratégique – le document stratégique de façade)

Un document stratégique de façade doit être élaboré pour chacune des quatre façades maritimes métropolitaines. Un travail est donc en cours sur la façade Nord Atlantique – Manche Ouest au large des régions Bretagne et Pays de Loire afin de décliner les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) au regard des enjeux « économiques, sociaux et écologiques » propres à chaque espace maritime. Cet outil de planification vise à garantir la protection de l'environnement, à dynamiser et optimiser l'exploitation du potentiel maritime français ainsi qu'à résorber et prévenir les conflits d'usages.

Ce document stratégique doit comporter quatre parties : la situation de l'existant, la définition des objectifs stratégiques et des indicateurs associés, les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique, ainsi qu'un plan d'action. Issue d'une large concertation entre les acteurs du secteur mais aussi avec le public, l'adoption des stratégies de façade maritime est prévue pour le printemps 2019.

#mer, #littoral



Énergies marines renouvelables

Le développement des énergies marines renouvelables (EMR) concerne de nombreux acteurs en Bretagne. Des exercices de planification et de large concertation sont menés dans le cadre de la Conférence régionale de la Mer et du Littoral (CRML), co-présidée par le président du Conseil régional, le préfet de région et le préfet maritime de l'Atlantique. L'implantation de ces nouvelles sources d'énergie utilisant le potentiel du milieu marin se réfléchit en cohérence avec l'élaboration du Document stratégique de la façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest.

L'instruction administrative autorisant le projet éolien offshore de Saint-Brieuc et ses raccordements au réseau électrique a été achevée en 2017, avec un suivi des divers recours à l'encontre de ce projet. Les services de l'État se sont coordonnés pour l'instruction de ces procédures complexes et interdépendantes. Un comité de gestion et de suivi du projet, installé en octobre et présidé par le préfet des Côtes-d'Armor, veillera à l'application des mesures relatives à la protection de l'environnement et de la biodiversité.

D'autres formes d'EMR se rencontrent sur la façade bretonne, à travers les expérimentations menées sur l'énergie hydrolienne dans le Fromveur, la ria d'Etel ou la baie de Paimpol-Bréhat, et les perspectives de nouveaux sites dans le Golfe du Morbihan. Le projet de ferme pilote en éolien flottant Groix - Belle Île poursuit son développement, les demandes d'autorisation ayant été déposées en novembre.

Enfin, l'avenir est prometteur : le Comité Interministériel de la Mer, organisé en novembre à Brest, a confirmé le prochain lancement d'appels d'offres pour des projets de fermes commerciales en éolien flottant en Bretagne, pour lesquels de nouvelles procédures réglementaires pourraient être expérimentées.

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/energies-marines-renouvelables-emr-r626.html>

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/energies-marines-renouvelables-emr-r92.html>

496

D'une puissance de 496 mégawatt (MW), le projet éolien offshore de Saint-Brieuc pourrait apporter sur le réseau électrique l'équivalent de la consommation annuelle de 850 000 habitants (soit 1 850 gigawatt-heure par an).

#EMR, #mer, #littoral

Gestion intégrée de la zone côtière

La montée du niveau de la mer, en lien avec le changement climatique, interroge les politiques publiques de la mer et du littoral. L'État s'est doté d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. En Bretagne, la mise en œuvre de cette stratégie et de son plan d'actions 2017/2019 passe par des actions qui concernent à la fois le développement de la connaissance pour mieux appréhender les phénomènes d'évolution du trait de côte, l'élaboration de stratégies territoriales partagées, tant par les collectivités concernées que par la société civile, et aussi des démarches expérimentales pour favoriser la recomposition spatiale des activités et des biens sur le littoral.

En 2017, des conventions d'étude ont donc été conclues pour améliorer le savoir sur l'ingénierie des ouvrages de défense contre la mer, les phénomènes d'érosion géologiques, la sociologie et l'identité des territoires. Une convention tripartite État-Région-CEREMA vise à ce que les dimensions d'aménagement liées à la gestion intégrée du trait de côte soient bien prises en compte à toutes les échelles de la planification stratégique. Enfin, des ateliers de prospective ont été lancés sur 3 territoires : Côte des Légendes, Côte de Penthièvre et Golfe du Morbihan, associant toutes les parties prenantes, des habitants aux élus en passant par les associations, etc. La méthode appréciée et efficace pour parvenir à une stratégie véritablement « partagée » sera reconduite sur d'autres territoires

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/gestion-integree-de-la-zone-cotiere-qizc-r291.html>

#zone cotiere, #mer, #littoral



13%

du linéaire côtier breton
est soumis à des risques d'érosion

Patrimoines maritimes

Les phares, monuments historiques des côtes de Bretagne.

Sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques, la ministre de la culture a, le 20 avril 2017, classé au titre des monuments historiques 9 phares de Bretagne :

- 6 phares de la mer d'Iroise : Ar-Men, les Pierres-Noires, le Four, la Jument, Kéréon et Nividic ;
- 3 phares de la Manche : île de Batz, les Triagoz et les Roches-Douvres.

Ces 9 phares bénéficiaient d'une mesure d'inscription au titre des monuments historiques depuis le 31 décembre 2015. Ce classement est une reconnaissance, à l'échelle nationale, de leur haute valeur historique et architecturale.

Pour illustrer la qualité architecturale du patrimoine maritime breton, le Fort de la Conchée a été soutenu à hauteur de 177 000 €. Les travaux ont consisté en l'achèvement de la restauration du massif sud du Fort de la Conchée, et la restitution du cartouche sculpté en pierre calcaire surmontant la porte d'accès. Cet ouvrage a été historiquement un élément essentiel du système de défense côtière de Saint-Malo, qui par sa position fermait l'entrée des passes nord aux navires anglais et hollandais et s'inscrivait d'une manière plus générale dans le vaste projet de défense des côtes françaises voulu par Louis XIV et dirigé par Vauban à partir de 1689.

#phare, #patrimoine, #maritime



II - Les activités maritimes

L'État assure l'encadrement des activités de pêches et de cultures marines et accompagne la modernisation de ces secteurs emblématiques de la région

Le développement durable de la mer, la gestion des ressources marines et la régulation des activités maritimes sur les espaces maritimes sont une mission essentielle de l'État en Région. A ce titre, le préfet de région élabore et met en œuvre un grand nombre de réglementations locales de l'exercice de la pêche maritime et de l'aquaculture, soit à titre professionnel, soit à titre de loisir, et régule l'activité notamment par la délivrance d'autorisations d'exploiter et d'autorisation de pêche. L'État travaille en partenariat avec les organisations professionnelles du secteur : comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne et les deux comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et de Bretagne sud.

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020 est l'outil financier qui investit pour le développement de la pêche maritime et de l'aquaculture par le biais des mesures nationales et régionales.

Un plan régional de contrôle des pêches maritimes professionnelles accompagne l'exercice de la pêche dans le cadre des objectifs de gestion durable de la ressource et de satisfaction des objectifs de contrôle en mer et à terre, notamment fixés au niveau européen et destinés à couvrir l'ensemble des opérations du producteur au consommateur des produits de la pêche maritime et de l'aquaculture marine.

#pêche, #aquaculture





1 182

navires de pêche (27 % de la flotte de métropole)

94 152 tonnes de pêche commercialisées

1 084 tonnes de coquillages par la pêche à pied professionnelle

Mesures régionales : 43M€ (24 % du montant alloué aux Régions), sans compter les mesures nationales

L'État soutient l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne

L'État soutient l'excellence de la recherche et le développement des formations liées à la mer au travers de tout un panel d'offres allant du CAP au diplôme d'ingénieur. Tout un réseau de centres maille le territoire :

- l'université de Bretagne occidentale qui abrite l'institut universitaire européen de la mer ;
- l'université de Bretagne Sud, qui a développé des initiatives notamment au regard des éoliennes ;
- l'université de Rennes ;
- l'école nationale supérieure maritime et son antenne de Saint-Malo ;
- le réseau des lycées professionnels maritimes.

En dehors des établissements d'enseignement supérieur qui comptent de nombreux chercheurs dans le champ d'action mer et littoral, des structures publiques ou privées axées sur la recherche travaillent de concert sur des sujets tels que les énergies marines renouvelables, les macro et

micro-algues ou autres bio ressources, les navires du futur, etc.

Le pôle mer Atlantique, jumelé avec le pôle mer Provence Alpes Côtes d'Azur, regroupe près de 330 adhérents publics et privés, dont les deux tiers d'entreprises qui développent des projets collaboratifs innovants dans la filière maritime. Il convient de citer la place de l'État dans le dynamisme du pôle, avec l'importance dans sa gouvernance des Universités, des grandes écoles, des centres de formation, des organismes de recherche et d'innovation ainsi que le soutien des partenaires économiques et institutionnels (ministère de la défense, commissariat général à l'égalité des territoires, direction générale des entreprises, préfecture de la région Bretagne, etc.), ce depuis sa labellisation en juillet 2005.

#enseignement, #formations

L'État installe de nouvelles relations à l'usager au bénéfice des professionnels de la mer et plaisanciers

Près de 13 000 marins professionnels résident en Bretagne (marins pêcheurs ou travaillant aux cultures marines, marins du transport maritime ou de la plaisance professionnelle). L'État a mis en place un portail Internet, largement déployé en 2017, permettant à chaque marin professionnel de disposer de l'ensemble des informations de gestion de sa carrière et facilitant ses relations avec l'administration : accès à l'ensemble de ses brevets et certificats de qualification, envoi d'alerte lorsque ses titres (revalidation des connaissances, certificats médicaux) arrivent à échéance, prise de rendez-vous automatisée pour les visites médicales d'aptitude obligatoires, etc. Ces outils accessibles sur ordinateur et téléphone permettent de mieux accompagner la vie du marin qui est le plus souvent en mer. Des travaux ont été menés en 2017 pour bâtir un portail destiné aux armateurs (entreprises maritimes détentrices d'un navire professionnel) afin de leur offrir également une gestion dématérialisée de nombreuses procédures. Ce portail sera mis en service en 2018. La dématérialisation des procédures vaut également pour le secteur de la plaisance. Ainsi, depuis juin 2017, les candidats au permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur peuvent acquitter les droits d'inscription aux examens et les droits de délivrance des titres par timbre fiscal électronique.

#mer, #plaisanciers, #usagers

12 713

marins professionnels :

pêche : 5 143

commerce : 5 795

plaisance professionnelle : 349

cultures marines : 1 426

Activités de plaisance en mer :

2 557 nouvelles acquisitions de navires de plaisance

15 097 mutations de propriété de navires de plaisance

129 bateaux écoles - 8 277 permis mer passés.

III - Sécurité des activités maritimes et prévention des pollutions



L'État assure la prévention des accidents et des pollutions maritimes en s'appuyant sur différents leviers :

- la formation des marins au travers des 4 lycées professionnels maritimes et de l'École Nationale Supérieure Maritime (site de Saint-Malo) ;
- la médecine d'aptitude des marins professionnels exercée par 6 Services de Santé des Gens de Mer situés sur le littoral breton ;
- l'inspection et le contrôle de la sécurité des navires, sous pavillon français ou sous pavillon étranger, y compris les contrôles liés à la prévention des pollutions de la mer (hydrocarbures) et de l'atmosphère (taux de soufre dans les carburants), réalisés par 4 centres de sécurité des navires (CSN) ;
- la gestion et la modernisation de la signalisation maritime par 3 centres opérationnels de balisage (subdivisions Phares et Balises) ;
- la surveillance de la navigation par 2 CROSS, notamment le dispositif de séparation de trafic d'Ouessant (rail d'Ouessant) ;
- les contrôles de sécurité en mer exercés par différentes administrations contribuant à l'AEM (Action de l'État en Mer).

#sécurité, #prévention, #maritime

674 élèves des LPM bretons
12 355 visites de santé des gens de mer

2 872 visites pavillon
90 visites MOU

Nombre de contrôles Sox
2 182 ESM

Nombre d'interventions
43 022 navires (Dispositif de séparation du trafic - DST - 2017)



L'anticipation et la gestion des événements de mer

Les CROSS Corsen et Etel assurent, sous l'autorité opérationnelle du préfet maritime de l'Atlantique, la mission prioritaire de mobilisation et de coordination des moyens de secours aériens et maritimes pour la recherche, et de sauvetage pour la sauvegarde de la vie humaine en mer. Ils concourent également aux opérations d'assistance aux navires en difficulté. Ils exercent en outre une mission de surveillance des pollutions maritimes.

Si le développement des activités de loisir nautique et de plaisance maintient à un niveau élevé le nombre des opérations de sauvetage en mer, notamment en période estivale, les mesures de prévention et de contrôle décrites plus haut ont réduit très notablement les pollutions maritimes détectées.

Les volets POLMAR des dispositifs ORSEC anticipent l'organisation de la lutte contre les pollutions qui pourraient survenir. Brest concentre des moyens et des compétences uniques en matière de lutte contre les pollutions marines avec le CEPPOL relevant de la Marine Nationale pour le dispositif POLMAR-mer, le centre de stockage POLMAR-terre de la DIRM NAMO (le plus important au plan national), ainsi que le CEDRE, centre d'expertise sur les pollutions marines.

#sécurité, #prévention, #maritime

1 165 opérations
d'assistance maritime

984 opérations de
recherche et sauvetage
3 894 personnes
impliquées



[Mentions légales](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Chapitre 5 – Développement durable et environnemental

I - L'action de l'État au service de la préservation de la ressource en eau

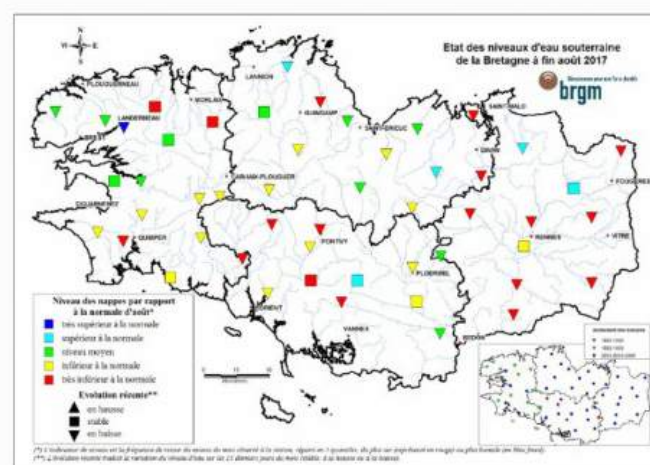


- I L'action de l'État au service de la préservation de la ressource en eau
- II Energie
- III Biodiversité et paysages

La ressource en eau en Bretagne

La sécurisation quantitative de l'approvisionnement en eau potable, bien que moins médiatisée que les questions de qualité de l'eau, demeure une question prégnante qui se rappelle à nous au gré des épisodes de sécheresse dont la Bretagne peut souffrir (en 2011 et en 2017 par exemple). Ainsi, en 2017, en complément des interconnexions réalisées par les collectivités, l'ARS Bretagne a souhaité engager, en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et avec l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des travaux de recherche de nouvelles ressources souterraines pour assurer la sécurisation de la distribution d'eau dans les zones qui le nécessitent. Dans ce but, l'étude ANAFORE vise à rechercher les zones potentiellement aquifères dans des horizons souterrains profonds et semi-profonds en Bretagne, en vue à terme de réserver réglementairement ces aquifères à la production d'eaux destinées à la consommation humaine. Cette action constitue une action phare du Plan régional santé environnement 2017-2021.

#eau potable



Pour plus d'informations : [Etat des niveaux d'eau souterraine de la Bretagne à fin août 2017](#)



Faire connaître les enjeux qualité de l'eau et suivre les actions locales

De nombreuses autres actions sont menées par l'ARS et ses partenaires sur tout le territoire breton ou à des échelles plus locales (ainsi, la recherche de présence de résidus de médicaments vétérinaires dans les eaux destinées à la consommation humaine en Bretagne). Dans le domaine de la sensibilisation et de l'information du public, la publication annuelle « Soif de santé » informe sur la provenance et la qualité des eaux distribuées aux Bretons. La réduction des risques sanitaires est également un axe important de travail avec, par exemple, la promotion auprès des maîtres d'ouvrage de la distribution d'eau de Plans de gestion et de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). D'autres actions concernent également les eaux de loisirs : ainsi l'étude sur la mesure de l'impact sanitaire des toxo-infections alimentaires collectives consécutives à la consommation de coquillages en Bretagne, initiée par Santé publique France Bretagne, ou la refonte du site Internet régional dédié à la pêche à pied de loisirs.

#eau potable, #pêche à pied de loisirs

Nouvelle organisation des compétences sur l'eau

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est devenue au 1er janvier 2018 une compétence obligatoire des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Cette réforme, issue des plus récentes lois de décentralisation, concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées et vise à faire jouer la solidarité territoriale. Pour accompagner les collectivités dans cette prise de compétence, les services de l'État ont notamment préparé en 2017 des porter-à-connaissance pour partager les éléments de connaissance et les enjeux identifiés. Un corpus documentaire étayé a aussi été produit en particulier sur les ouvrages hydrauliques connus de protection contre les inondations fluviales et littorales, en vue d'une aide à la décision sur leur éventuelle intégration dans les systèmes d'endiguement.

Pour fournir aux collectivités des éléments de réflexion et des pistes d'amélioration en matière de structuration de la gouvernance pour le portage des politiques publiques de l'eau (GEMAPI mais aussi eau potable et assainissement), une stratégie d'organisation des compétences locales sur l'eau (SOCLE) a été établie au niveau du bassin Loire-Bretagne dans le cadre d'un dialogue avec tous les territoires. En Bretagne, une contribution régionale a été produite en associant les acteurs de la Conférence de l'eau et des milieux aquatiques. Un des objectifs était de s'assurer que le progrès impulsé en Bretagne sur la qualité de l'eau depuis de nombreuses années se poursuive et s'amplifie au travers d'organisations efficaces et de projets locaux ambitieux. Cette réflexion a aussi permis de favoriser l'articulation entre les politiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire et de l'économie.



#eau, #GEMAPI

Concertation du public sur le nouveau plan régional de lutte contre les nitrates

L'objectif des programmes d'actions déployés en France en application de la « directive nitrates » européenne est de définir des actions concrètes qui permettent de limiter la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole et d'en garantir la mise en œuvre et la bonne application. Depuis 1996, cinq générations de programmes d'actions se sont succédées en Bretagne, avec des évolutions progressives, pour aboutir en 2017 à l'élaboration d'un 6^e plan. La révision du programme d'actions régional (PAR) associe toutes les parties prenantes : services de l'État, collectivités, profession agricole et associations de l'environnement. Elle a également fait l'objet en novembre 2017 d'une « concertation préalable », s'adressant à tous les citoyens de la Bretagne.

Menée avec l'appui d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public, cette concertation qui a été un temps fort d'information sur l'évolution de la qualité de l'eau en Bretagne, a donné lieu à 2 réunions publiques et à des contributions recueillies par Internet. Une synthèse a été produite et prise en compte dans la poursuite de l'élaboration du programme régional qui sera une nouvelle fois soumis à la consultation du public dans sa version finalisée en juin 2018.

Si les efforts de tous ont permis des avancées importantes sur la qualité de l'eau en Bretagne, des progrès supplémentaires sont nécessaires et la vigilance reste de mise

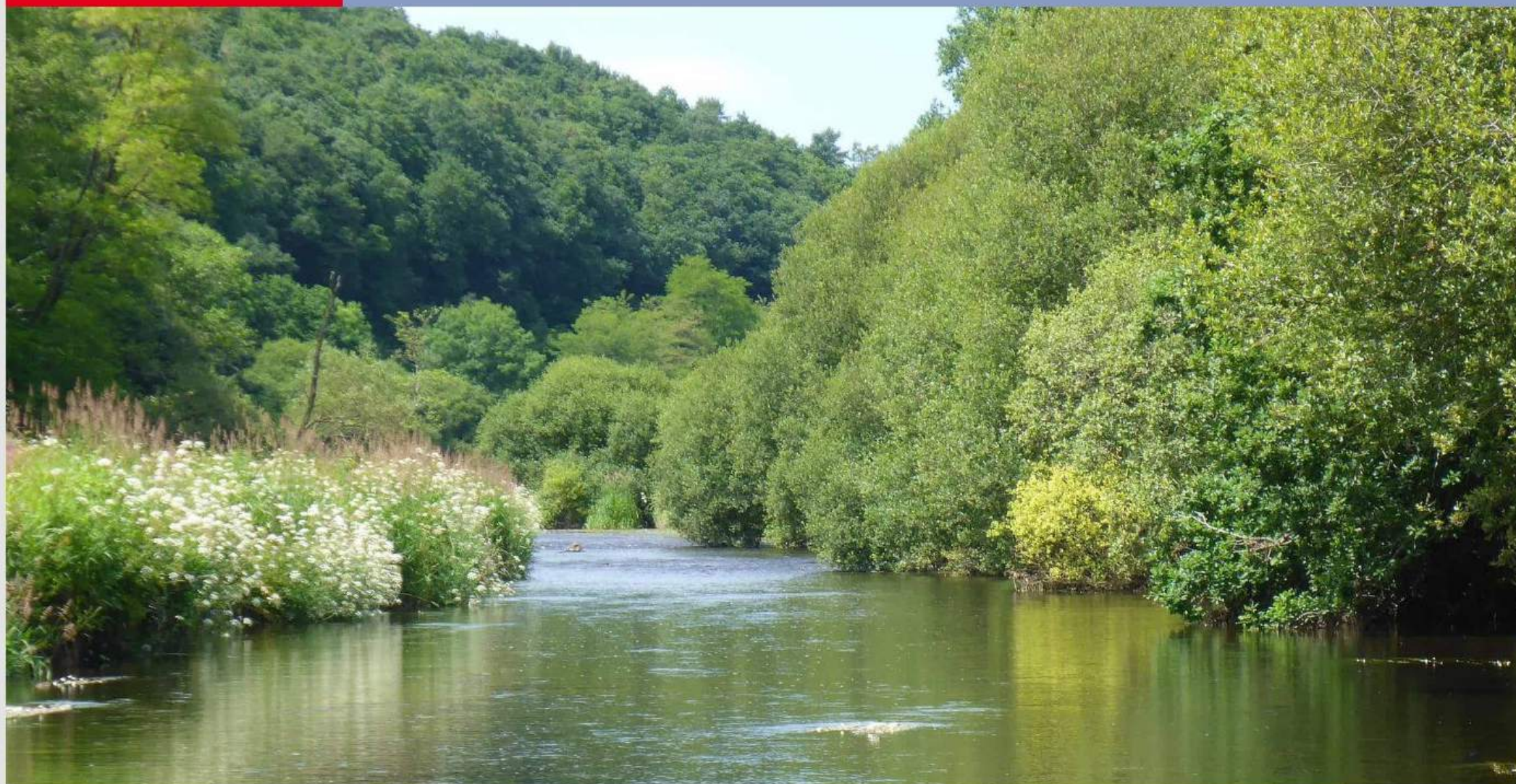
DREAL :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/concertation-prealable-6%E1%B5%89-programme-d-actions-r1217.html>

#eau, #nitrates

30%

La concentration moyenne en nitrates dans les cours d'eau bretons est 30 % plus faible en 2016 qu'en 1996.



Suivi des actions locales pour le bon état des masses d'eau

Le plan d'actions opérationnel et territorial (PAOT) constitue la déclinaison départementale par les services de l'État du programme de mesures accompagnant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne. Le PAOT priorise les actions à mener, qu'elles soient réglementaires, financières ou contractuelles, pour atteindre le bon état des masses d'eau. Il recense les actions engagées ou à engager et définit les indicateurs d'avancement et de résultats. Outil de coordination, il est utile aux Missions InterServices de l'Eau et de la Nature pour s'organiser et communiquer autour des actions à mettre en œuvre. Il concerne aussi l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau.

C'est la raison pour laquelle les PAOT bretons 2016-2018, élaborés selon le référentiel national de la base de données OSMOSE (Outil de Suivi des Mesures Opérationnelles Sur l'Eau) qui en structure la méthodologie, ont été intégrés en 2017 dans un visualiseur cartographique interactif. Cet outil en ligne, accessible à tous, permet de visualiser à la fois les enjeux liés à la reconquête de la qualité d'eau et les actions associées qui ont été programmées dans le PAOT, soit en utilisant l'entrée « atteinte du bon état » ou celle des « zones protégées » (captages prioritaires, conchyliculture, baignades, Natura 2000).

En savoir plus :

Lien vers le site Gest'eau vers une interview sur interactions entre SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et PAOT : <http://www.gesteau.fr/document/sage-et-paot-quelles-interactions>

#eau, #PAOT

Une nouvelle phase pour le plan de lutte contre la prolifération des algues vertes 2017-2021 (PLAV2)

Prenant la suite du premier plan terminé en 2016, le nouveau plan 2017-2021 poursuit un travail partenarial (État, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil régional et Conseils départementaux, territoires concernés) qui a montré ses fruits. Il prévoit de consacrer sur 5 ans une enveloppe financière d'un montant total de **60 M€ (dont 25 M€ part de l'État, principal contributeur)** à l'appui des projets territoriaux construits dans chacune des huit baies bretonnes concernées par les algues vertes. L'État assure le co-pilotage du PLAV2 avec le Conseil régional de Bretagne.

Les huit projets de territoire ont été validés lors du comité de pilotage du 5 juillet 2017. Ils mettent davantage l'accent sur les actions préventives permettant de conjuguer les progrès dans la maîtrise des fuites en nitrates, seul moyen de lutte contre les proliférations d'algues, et la viabilité économique des exploitations ainsi que le développement économique des territoires. Pour atteindre cet objectif, le financement est davantage orienté vers les aides directes aux agriculteurs, dont la forte mobilisation a fait le succès du premier plan. Les solutions innovantes sont encouragées, tant sur le plan technique que sur le plan des modalités de financement, dont 25 M€

#algues vertes, #eau

60€

sur 5 ans, dont

25 M€

financés par l'État



II - Energie



8 M€

pour l'amélioration de la performance énergétique de 4 371 logements - Programme « Habiter Mieux » de l'ANAH

15%

En 2016, la production d'électricité couvrait seulement 14,8 % de la consommation électrique en Bretagne, dont 11 % issus d'énergies renouvelables.

Mise en œuvre de la Transition énergétique

En novembre 2017, la **Conférence bretonne de l'énergie** est devenue Conférence bretonne de la transition énergétique, avec la volonté de l'État et de la Région, d'impliquer encore plus fortement les territoires sur tous les champs de la transition énergétique : habitat, énergies renouvelables, réseaux intelligents, agriculture, qualité de l'air, mobilité, adaptation au changement climatique. Les services de l'État soutiennent les initiatives qui permettent aux territoires, entreprises et citoyens d'agir sur la **maîtrise des consommations énergétiques**, comme les opérations **Écowatt** ou **Trak O'Watts** ou via le réseau public **Rénoy'Habitat** Bretagne. L'État intervient aussi dans ce domaine à travers les aides financières locales et nationales, dont l'éco-prêt à taux zéro, le crédit d'impôt pour la transition énergétique ou le **chèque énergie**. En Bretagne, le programme « Habiter Mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH) a permis en 2017 d'**améliorer la performance énergétique de 4 371 logements** grâce à près de **8 M€ de subventions**.

Un accompagnement et une animation de réseau sont aussi proposés aux EPCI de plus de 20 000 habitants qui ont l'obligation d'établir un **Plan climat air énergie territorial** (PCAET). Le suivi des

actions proposées par les Territoires à énergie positive pour la croissance verte se poursuit également.

En matière d'énergies renouvelables, les acteurs concernés ont notamment été invités en 2017 à établir une feuille de route pour favoriser le déploiement de l'éolien terrestre et à se projeter dans l'élaboration du schéma régional biomasse qui doit aboutir fin 2018. La Bretagne concerte et agit aussi pour exploiter son potentiel naturel pour les énergies marines renouvelables.

En savoir plus :

<http://www.ambition-climat-energie.bzh/>

#transition energetique

3 600

hectares de dépendances vertes

1 056 km

de routes nationales en Bretagne

La DIR Ouest récompensée au niveau national pour son action en faveur du développement durable

La Direction Interdépartementale des Routes (DIR) Ouest, en partenariat avec le Cerema Ouest, a remporté le Grand Prix National 2017 « Infrastructures pour la Mobilité, Biodiversité & Paysage » (IMBP) décerné par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) pour son action « Fauchage avec exportation en Centre-Bretagne ».

La DIR Ouest s'attache, depuis sa création, à mettre en œuvre une politique de gestion raisonnée de ses 3600 hectares de dépendances vertes. Parmi ces modes de gestion, le fauchage avec exportation. Il consiste à valoriser et transformer des produits de fauche en énergie par méthanisation. Initié pour produire de l'énergie verte, il illustre la démarche d'innovation de la DIR Ouest au service de la biodiversité et de l'économie circulaire.

<http://www.dir.ouest.developpement-durable.gouv.fr/la-dir-ouest-experimente-le-fauchage-avec-a1304.html>

#développement durable, #méthanisation, #biodiversité, #fauchage, #DIRO

Actions en faveur de la biodiversité

L'animation régionale des actions en faveur de la **biodiversité**, sous le copilotage de l'État et de la Région, associe désormais tous les acteurs concernés au sein de la Conférence bretonne de la Biodiversité installée officiellement début 2018. La Conférence est un lieu d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la **biodiversité** singulière et riche de la Bretagne. En 2017, un travail d'expérimentation a été conduit autour du projet d'agence bretonne de la biodiversité. Les services de l'État ont par ailleurs continué à approfondir et à améliorer le partage des connaissances au profit des territoires pour faciliter une intégration encore plus forte des enjeux de la biodiversité dans les politiques publiques.

La valorisation de certains **paysages** d'exception : baie du Mont Saint-Michel, caps d'Erquy-Fréhel, lac de Guerlédan, site d'Erdeven-Plouharnel, cap Sizun, a donné lieu à de nombreux échanges avec les acteurs du territoire toujours avec la volonté commune de permettre à la fois la préservation de la valeur des sites : qualités paysagères et patrimoine naturel, et les projets de développement, culturels et économiques.

L'**atelier des territoires** engagé avec Saint-Brieuc Armor agglomération, a abouti en 2017, à des suites concrètes qui visent toutes à intégrer l'approche paysagère en tant que plus-value pour l'appropriation locale et la qualité des projets d'aménagement. La méthode innovante a mixé travaux en ateliers et visites de terrain, pendant 20 mois, avec les élus et services des collectivités du territoire, sur le thème « Comment requalifier par le paysage des territoires à vivre ? », dans le contexte de la réalisation d'une rocade de déplacements.

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/nature-paysages-eau-et-biodiversite-r3.html>

#biodiversité



86

La Bretagne compte 86 sites **Natura 2000** pour le maintien en bon état des espèces et de leurs habitats naturels. Toutes les cartes d'identité de ces sites ont été mises à jour en 2017.



- I Culture
- II Jeunesse
- III Cohésion sociale

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle fait l'objet en Bretagne d'un pilotage partagé par l'Etat et les collectivités territoriales. Le comité de pilotage régional présidé par le Recteur et le DRAC mobilise tous les services de l'Etat et les élus (culture, éducation) de toutes les grandes collectivités. Les groupes départementaux pour l'éducation artistique et culturelle co-animés par la DRAC et la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) sont en charge de la stratégie opérationnelle découlant des orientations établies en comité de pilotage régional. Dans ce cadre, **133 projets de résidence d'artiste en milieu scolaire ont été soutenus à hauteur de 467 760 € ainsi que 70 services éducatifs des structures culturelles pour 723 760 €.**

Pour illustrer ce partenariat, la DRAC a soutenu en 2017 dans le cadre du « contrat local d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de la communauté de communes de la Bretagne romantique » (Etat, enseignement catholique et communauté de communes) une résidence d'artiste en milieu scolaire avec Bernard BRETONNIERE, auteur de théâtre, à l'école Sainte-Anne et au collège Saint-Gilduin de Combourg (subvention DRAC 5 600 €). Dans le domaine de l'action territoriale, la DRAC soutient des projets de développement culturel sur des territoires ruraux. Aidé à hauteur de 20 000 € en 2017, le syndicat mixte du Pays de Pontivy avec le projet Mill Tam favorise une approche artistique pour les publics éloignés des circuits habituels de diffusion et de création. Ce projet s'inscrit dans le développement local culturel participatif avec un mode d'action concerté associant tous les échelons territoriaux.

#Education, #Transmission, #Démocratisation

133

projets de résidence d'artiste en milieu scolaire (467 760 €).

70

services éducatifs des structures culturelles (723 760 €).

Soutien à la création et à la diffusion

La DRAC soutient les grandes institutions de création et de diffusion du spectacle vivant et des arts plastiques, les scènes de musiques actuelles, les artistes ainsi que les manifestations et festivals.

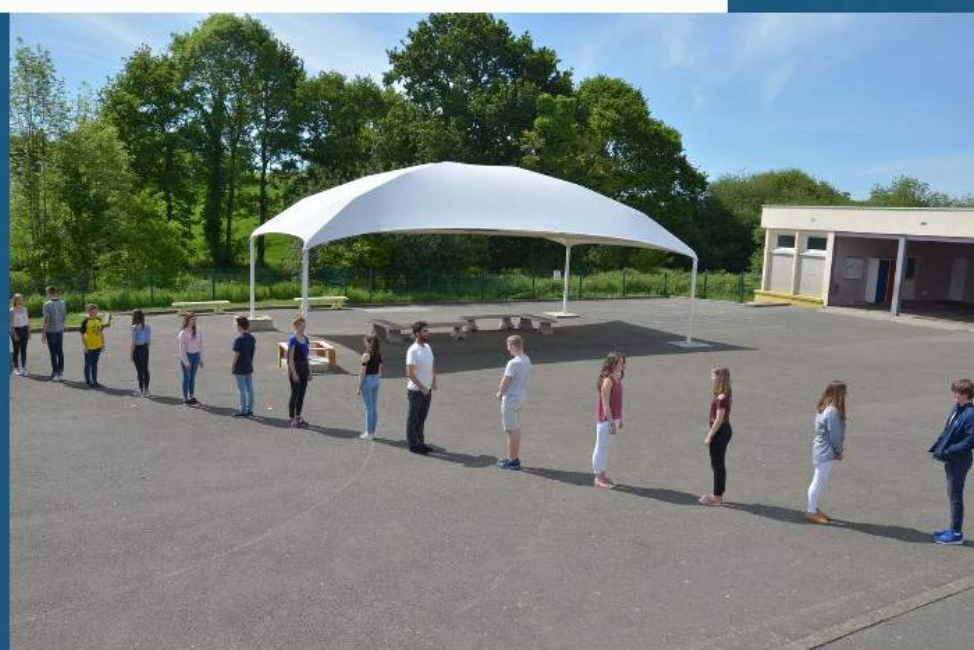
Un exemple d'action menée dans le domaine des arts plastiques et soutenue par la DRAC : depuis 2017, la Criée centre d'art contemporain de Rennes et Passerelle centre d'art contemporain de Brest mettent leurs compétences et atouts en commun pour construire un projet de développement artistique sur le territoire de la région Bretagne. Le projet « Territoires Extra » vise à soutenir l'émergence artistique en Bretagne par la création et la diffusion d'œuvres et permet la construction d'un projet artistique associant les acteurs territoriaux bretons. Le programme « Territoires Extra » est pensé pour à la fois émaner du territoire régional et pour s'en nourrir. Le projet est nomade et s'implante là où les collaborations et partenariats sont possibles avec le soutien des collectivités territoriales. Le centre d'art la Criée est subventionnée à hauteur de 83 000 € et Passerelle pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel à hauteur de 98 000 € (dont 15 000 pour les actions éducatives).

Le projet « Territoires Extra » est soutenu par la DRAC à hauteur de 20 000 € pour la Criée et 21 358 € pour Passerelle.

Parmi les soutiens financiers effectués en 2017, on peut noter :

- **Musique : 3 650 500 €**, dont Orchestre Symphonique de Bretagne : 1 103 000 €, les SMAC (scènes de musiques actuelles) : 826 000 €, les Transmusicales à Rennes : 240 000 €.
- **Théâtre : 7 398 170 €**, dont 1 154 080 € au CDN théâtre de Lorient dont 20 000 € pour le festival Eldorado, 3 693 260 € au TNB, 292 620 € pour le Carré Magique (pôle national des arts du cirque de Lannion).
- **Danse : 2 183 700 €**, dont pour le Triangle : 70 000 € d'aide à la scène conventionnée danse, la Scène nationale du Quartz à Brest : 934 000 € et le Musée de la Danse - Centre chorégraphique national de Rennes et de Bretagne (CCNRB) : 510 000 €.

#Musique, #Théâtre, #Danse, #Arts plastiques



Montants 2017 pour chaque secteur de la création (sans l'investissement) :

- musique : **3 650 500 €**
- théâtre : **7 398 170 €**
- danse : **2 183 700 €**





Patrimoine

Le patrimoine breton est riche mais économiquement fragile (préservation des emplois et des savoirs-faire). Les interventions à fort « effet de levier » des crédits de l'État participent au soutien de cette activité économique sur le patrimoine, qu'il soit monumental, archéologique, muséal et archivistique. Parmi les opérations importantes Monuments Historiques :

- restauration et aménagement du trésor de la cathédrale de Vannes et poursuite de la restauration du bâtiment aux Lions de Brest (dans le cadre du protocole Culture-Défense) avec une subvention DRAC de 883 731 € ;
- poursuite de la restauration du massif occidental de l'ancienne cathédrale de St Pol de Léon et début de la restauration des lucarnes du château de Châteaugiron (1,8 M€, répartis sur 3 exercices) ainsi que l'achèvement du chantier du Couvent des Jacobins de Rennes, financé à hauteur de 1 941 397 € en 2017 ;

La DRAC Bretagne a fortement soutenu (organisation, recherches scientifiques, financement des restaurations) l'exposition « CONTEMPLATIONS, Tableaux des églises de Bretagne, 26 chefs-d'œuvre des XVIe au XVIIIe siècles classés monuments historiques », permettant d'exposer 26 peintures réunies pour la première fois grâce à une collaboration inédite entre de nombreuses collectivités propriétaires de tableaux.

Dans le secteur de l'archéologie, le dossier phare des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan avec la demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, projet qui progresse rapidement.

Dans le secteur des musées, 4 grands chantiers ont été soutenus comme la création du musée d'histoire maritime de Saint-Malo, le musée de la résistance Bretonne de Saint-Marcel, le musée de Morlaix ou le musée Mathurin Méheut de Lamballe.

Il est à noter également le financement des chantiers sur les collections du musée de Bretagne de Rennes, du musée de la résistance bretonne de Saint-Marcel ou du musée des beaux-Arts de Brest ainsi que la poursuite de la restauration des bateaux du port-musée de Douarnenez.

#Musée, #Expositions, #Monument historique, #Patrimoine

11,4 M€

pour le patrimoine des monuments historiques soit 140 opérations d'entretien (1,4 M€) et 150 chantiers de restaurations (10 M€)

311 000 €

d'aides en investissement pour les musées bretons (réaménagement, travaux...)

Réseau de lecture publique

La Bretagne se situe aujourd'hui dans les toutes premières places pour le réseau de lecture publique. L'essor des nouvelles bibliothèques dites troisième lieu qui favorisent la diversité des supports d'information, l'action culturelle, la participation des usagers et le lien social, est fortement soutenu par l'État (DGD). **93 dossiers bibliothèques** ont été financés par l'État pour 45 communes ou EPCI (une collectivité peut porter plusieurs opérations) pour un montant total de **1 762 000 €**. Exemples remarquables : bibliothèques municipales de Riec sur Belon (29) Baud (56), Plouer sur Rance (22) et Landujan (35).

Autre exemple, la commune de Sainte-Anne d'Auray et l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés ont décidé d'élaborer un projet commun de réhabilitation et de gestion d'une bibliothèque municipale dans un des bâtiments du sanctuaire de Sainte Anne d'Auray. Cet équipement regroupe un fonds généraliste tous publics et un fonds documentaire ancien et contemporain spécialisé sur l'histoire de la Bretagne, la religion, la musique et l'art sacré. Le bâtiment conçu sur un seul plateau comprend des espaces chaleureusement aménagés avec un soin particulier apporté à la valorisation des documents musicaux. Le coût global du projet s'est élevé à 748 120 € pour une subvention de l'État à hauteur de 219 636 € (DGD bibliothèques).

En 2017, la DRAC a soutenu des projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture pour les bibliothèques (circulaire du 15 juin 2016). 8 communes ont été aidées à hauteur de 62 000 € sur la DGD 1ère fraction et la commune de Brest sur la DGD 2ème fraction à hauteur de 229 898 €.

L'EPCC Livre et Lecture en Bretagne, structure régionale pour le livre financée à parité par l'État (**242 000 €**) et le Conseil régional, est un outil indispensable au développement entre les différents acteurs de la chaîne du livre. Une action exemplaire est le prix « Facile à Lire ».

#Livre, #Lecture, #Bibliothèque



93

dossiers bibliothèques financés pour 45 communes ou EPCI (une collectivité peut porter plusieurs opérations) pour un montant total de 1 762 000€.

242 000€

pour l'Établissement public de coopération culturelle « Livre et lecture en Bretagne »



1 911 jeunes volontaires en Service civique au 31 décembre 2017 en Bretagne

1 512 jeunes effectuaient un Service civique en Bretagne au 31 décembre 2016 et 1 911 jeunes au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 20,87 % pour l'année 2017. La dynamique des entrées dans le dispositif s'est nettement amplifiée depuis 2016 (+ 46,10 % en deux années). Volontaires pour une action collective dans des domaines aussi variés que la solidarité, le sport, l'éducation, la culture ou encore les loisirs, ces jeunes sont accueillis au sein d'associations, de collectivités ou encore dans les services de l'État, pour une durée moyenne de huit mois.

#jeunes, #engagement, #16-25, #Service civique

1 911

jeunes volontaires en Service civique au 31 déc 2017 en Bretagne

255 sportifs de haut niveau accompagnés par le pôle sport de la DRJSCS

La Bretagne, terre de sportifs, a toujours été présente sur les grands événements sportifs. Pour cela la DRJSCS accompagne au mieux les sportifs de haut-niveau dans la réussite de leur double projet, à la fois sportive et scolaire ou professionnelle. Le rôle de la DRJSCS est alors de créer les conditions de cette double réussite en travaillant par exemple avec l'Education Nationale pour aménager les emplois du temps, accéder à des cours de soutien, décaler des examens, etc. Certains sportifs en situation professionnelle ont, quant à eux, besoin d'aménager leurs horaires de travail pour leur permettre de s'entraîner, de participer aux stages nationaux et aux compétitions internationales.

Pour la réussite du projet sportif, la DRJSCS s'assure également des conditions d'entraînement. Elle est à leurs côtés dans les difficultés comme dans les réussites avec les 37 conseillers techniques sportifs, le médecin-conseiller et les 2 conseillers d'animation sport mobilisés pour les accompagner. **255 sportifs de haut niveau** listés et licenciés en Bretagne sont accompagnés par le pôle sport de la DRJSCS.

#sport, #haut niveau, #SHN, #CIP, #CAE, #jeunes, #J02024, #sportifs, #mouvement sportif

255

sportifs de haut niveau accompagnés par le pôle sport de la DRJSCS



400

professionnels de terrain formés en 2017 aux valeurs de la République et laïcité

Valeurs de la République et laïcité

Une journée du réseau des formateurs du plan « Valeurs de la République, Laïcité » a été organisée le 1er juin 2017 afin de leur proposer un temps de réflexion sur les postures et les pratiques pédagogiques.

Le plan « Valeurs de la République, Laïcité » a continué son développement en Bretagne en 2017. 32 formations « Valeurs de la République, Laïcité » ont été assurées par des formateurs habilités issus de 10 structures.

Former à la citoyenneté, dans le cadre du respect du principe de laïcité et des valeurs de l'École de la République, c'est permettre aux élèves de grandir, d'apprendre à choisir, à agir, à s'impliquer, en les amenant à exercer leur esprit critique. Cette démarche est déployée en lien avec la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique (EMC) et en référence au parcours citoyen de l'élève, intégré à tous les projets d'école et d'EPLE. Dans ce cadre, un dispositif spécifique et renforcé est mis en œuvre depuis mars 2015 : formation des personnels, mobilisation d'un groupe académique intercatégoriel et interdegré de formateurs laïcité et valeurs de la République (30 formateurs académiques, dont 15 enseignants), ainsi que, dans chaque département pour le premier degré, la constitution en septembre 2017 d'une équipe académique « laïcité et fait religieux », l'organisation de temps forts et d'échanges dans les écoles et établissements et, au niveau académique, journée et semaine de la Laïcité, séminaire académique.

Différents dispositifs s'inscrivent également dans cette priorité, qui mobilisent des citoyens bénévoles souhaitant apporter leur appui aux enseignants (Réserve citoyenne de l'Education nationale [RCEN]), qui s'adressent à des parents primo-arrivants (Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants [OEPRE]) ou qui offrent à des collégiens la possibilité de s'engager dans une démarche citoyenne concrète (Cadets de la sécurité civile).

Par ailleurs, la DRJSCS a formé 400 professionnels de terrain aux valeurs de la République et de la laïcité en 2017.

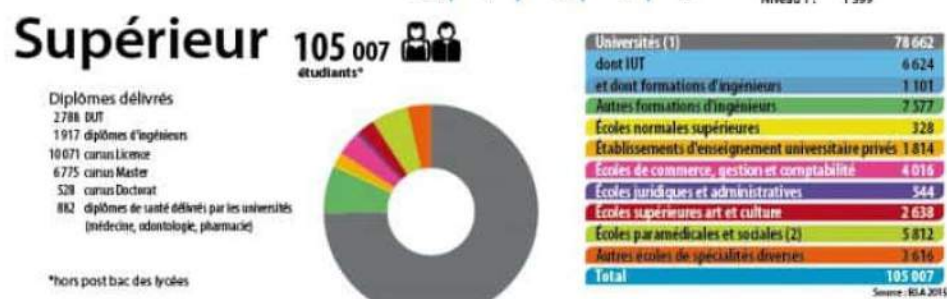
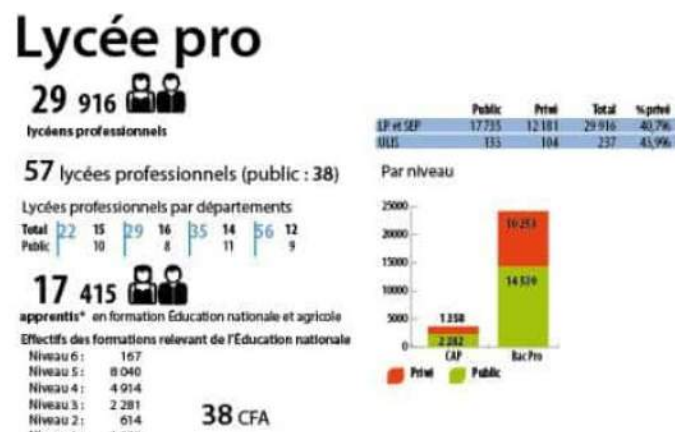
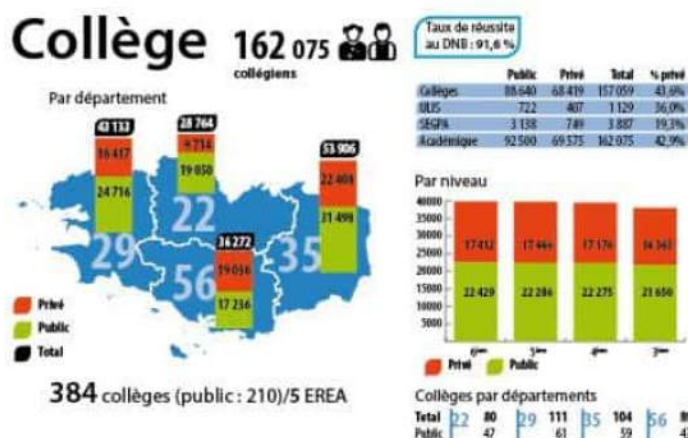
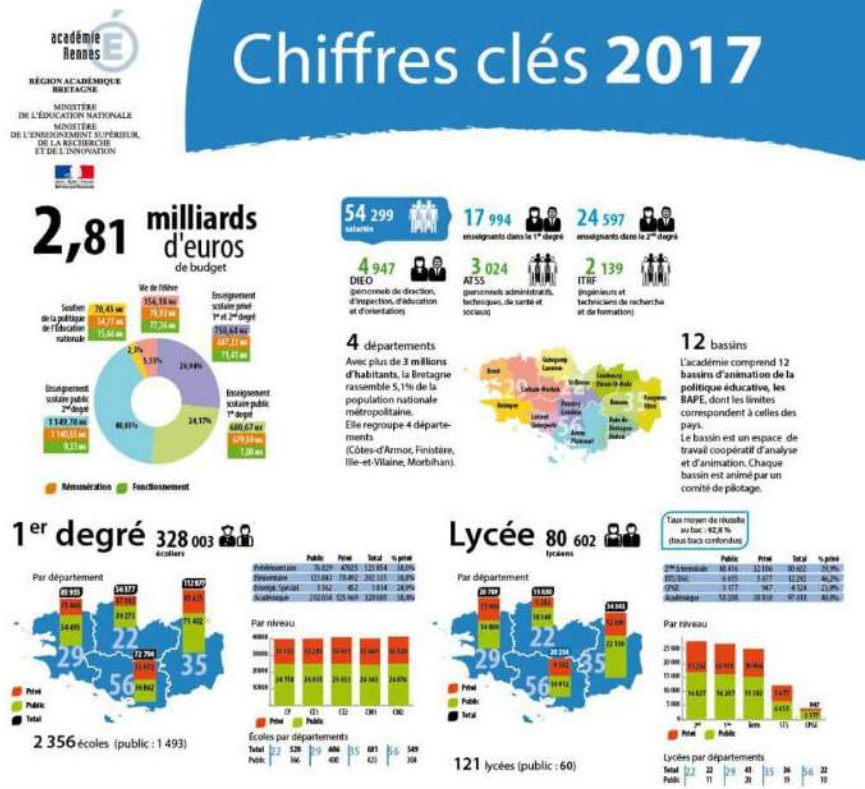
#laïcité, #formation, #valeurs, #Republique



Quelques données sur la région académique Bretagne en 2017/2018

Les régions académiques ont pour but d'assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.
La région académique Bretagne correspond aux limites de l'académie de Rennes, qui rassemble les quatre départements bretons.

#Education Nationale



III - Cohésion sociale

1 984

places d'hébergement, dont 1 337 en centres d'hébergement, de réadaptation sociale sont ouvertes en Bretagne aux personnes vulnérables

40M€

pour le programme « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »

1 984 places d'hébergement, dont 1 337 en centres d'hébergement, de réadaptation sociale

Le programme « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » couvre l'ensemble du dispositif d'accueil généraliste, d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri ou risquant de l'être. Il finance l'aide au logement temporaire, les places d'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion, de veille sociale et des places de logement adapté et différents dispositifs d'accompagnement renforcé.

En 2017, ces dépenses s'élèvent à 40 M€, dont 20 M€ servent à financer les centres d'hébergement et de réadaptation sociale, 7 M€ l'hébergement d'urgence, 8 M€ le logement adapté. A noter :

- une augmentation substantielle des dépenses d'hébergement d'urgence pour la mise à l'abri de personnes vulnérables avec un taux de croissance proche de + 48 % par rapport à l'exercice 2016 ;
- une extension du parc de logement adapté grâce à la création d'une soixantaine de places de pensions de famille et résidence accueil ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) par département, plateforme unique à la fois de l'urgence et de l'insertion qui permet de favoriser la fluidité du dispositif d'hébergement et de faciliter l'accès au logement pour les publics en situation de grande précarité.

#insertion, #hébergement, #urgence, #sans-abri, #pauvreté, #CHRS

8 637 bénévoles associatifs formés en 2017

La campagne du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) 2017 a permis d'accompagner 114 associations dans la formation de près de 8637 bénévoles. 329 actions de formations différentes (aide à la gestion et au projet) ont été financées sur des durées de 1 à 6 jours, parfois reproduites sur plusieurs sessions pour un total de 729 journées. Le montant consacré au FDVA en 2017 s'élève à 382 821 €. Ce dispositif est mené en partenariat entre l'Etat et le Conseil régional.

#association, #formation, #bénévoles, #bénévolat, #société, #FDVA, #ConseilRégion

8 637 bénévoles associatifs formés en 2017

382 821 € financement Etat



66 postes d'adultes-relais dans les quartiers prioritaires de la Ville en Bretagne

Ces contrats adultes-relais bénéficiant d'une aide de l'Etat permettent à des personnes éloignées de l'emploi résidant dans un quartier prioritaire d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité dans les quartiers prioritaires. Dans le cadre du réseau des adultes-relais, deux rencontres ont été organisées le 30 mars et le 14 novembre 2017 sur les thématiques de la médiation sociale et de la lutte contre les discriminations.

#ville, #adultesrelais, #quartiers

66

postes d'adultes-relais dans les quartiers prioritaires de la Ville en Bretagne

La politique immobilière de l'État pour le logement social

Le 18 décembre 2017, l'acte de cession d'un terrain situé Boulevard de Guines à Rennes a été signé par les représentants de l'État et de la ville de Rennes.

Cet ancien terrain militaire a été acquis par la ville de Rennes dans le cadre d'un programme d'aménagement de ce quartier et notamment d'un projet de construction de près de 460 logements, dont 80 % à vocation sociale, que la ville doit confier à un aménageur spécialisé (dispositif « Duflot »). La procédure de cession, pilotée par la direction régionale des finances publiques (DRFIP) de Bretagne, a mobilisé de nombreux services de l'État pour aboutir aux accords nécessaires : Domaine, Mission régionale de la politique immobilière de l'État, ministère des armées, préfecture et DDTM.

Symbolisant l'importance de cette opération, un protocole d'accord avait été signé le 29 janvier 2017 à l'occasion d'un déplacement du Premier ministre Bernard Cazeneuve, du ministre de la défense Jean-Yves Le Drian et d'Emmanuelle Cosse, ministre du logement.

#Duflot, #Cessions immobilières, #Logement social #Patrimoine, #Etat

Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) du Grand Ouest

La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) du Grand Ouest anime et coordonne l'activité de 24 établissements pénitentiaires, dont 7 situés en Bretagne, et de 14 services pénitentiaires d'insertion et de probation, dont 4 en Bretagne. Depuis la réforme territoriale nationale au 1er janvier 2017, la DISP intègre dans son ressort les structures de l'ancienne Haute-Normandie. Elle couvre 6 structures supplémentaires, avec 900 personnels titulaires, 2 600 personnes détenues et 4 400 personnes suivies en milieu ouvert. En région Bretagne, la population pénale écrouée marque en 2017 une augmentation de 1,3 % avec 2 501 personnes. Le taux d'occupation des 7 établissements bretons est de 120 %. Avec ses partenaires, la DISP inscrit les personnes sous main de justice dans les politiques sociale, sanitaire et d'insertion pour leur prise en charge globale, cohérente et évolutive.

#DISP

Une Ecole qui accompagne les plus fragiles

Dans le but de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, la politique d'éducation prioritaire mobilise moyens et personnels pour renforcer l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements localisés dans les territoires repérés comme rencontrant les plus grandes difficultés sociales. Afin de réduire les écarts de réussite entre les élèves, trois objectifs y sont poursuivis : mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages, constituer des équipes éducatives formées, stables et soutenues, et instaurer un cadre propice aux apprentissages. L'éducation prioritaire se compose dans l'académie de Rennes d'**1 réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+ : sur Rennes) et de 17 réseaux d'éducation prioritaire (REP) dans l'enseignement public**, implantés dans les 4 départements bretons. Elle comporte 16 collèges et 88 écoles (24 maternelles et 64 élémentaires ou primaires). Elle scolarise 5,3 % de la population scolaire de l'académie (12,6 % au niveau national), soit en 2017/2018 19 564 élèves (13 604 dans le premier degré et 5 960 dans le second degré). Le taux de scolarisation des moins de 3 ans y est de 65,2 % en REP+ et de 46,2 % en REP (données ministère de l'éducation nationale).

Fixée pour 5 ans, la carte de l'éducation prioritaire sera revue pour la rentrée scolaire 2019. De plus, afin de garantir à chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux, le dédoublement des classes de CP est mis en œuvre en REP+ et dans certaines écoles en REP depuis la rentrée scolaire 2017 (généralisation à la rentrée scolaire 2018). Des stages de remise à niveau ont été proposés pendant l'été 2017 dans des collèges REP et REP+, pour aider les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages. Le dispositif Ecole ouverte, concernant en 2017 deux collèges REP/REP+, propose également un accueil aux jeunes ne partant pas en vacances pendant les congés scolaires. Le dispositif des Parcours d'excellence vise pour sa part à accompagner des élèves de 3ème volontaires, et ce pendant tous leurs parcours secondaires, pour assurer l'égalité des opportunités de réussite.

#Education Nationale



1

réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+ : sur Rennes) et

17

réseaux d'éducation prioritaire (REP) dans l'enseignement public

Des dispositifs au profit de la réussite des élèves

Afin de répondre aux besoins concrets des élèves, l'Éducation nationale met en œuvre dans l'académie de Rennes une diversité de dispositifs adaptés :

- la scolarisation précoce des enfants de moins de 3 ans, facteur de réussite scolaire (32 % dans l'académie, contre 18 % en 2016 au niveau national, ce taux atteignant 46,2 % en REP et 65,2 % en REP + ; existence de 6 classes passerelle) ;
- le dispositif Devoirs faits, qui propose depuis la fin 2017 à tous les collégiens volontaires un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs ;
- l'accompagnement des activités et projets menés dans les écoles et établissements scolaires par des volontaires du Service civique ;
- le dispositif des Cordées de la réussite, œuvrant à la mise en réseau des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur, et visant à développer la connaissance et l'ambition des jeunes bretons, notamment d'origine modeste ;
- l'action de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), qui travaille à prévenir le décrochage scolaire, à faciliter l'accès à la qualification et au diplôme et à contribuer à la sécurisation des parcours de formation ;
- la création, à la rentrée scolaire 2017, d'un micro-lycée sur Rennes, dispositif de la deuxième chance pour des élèves âgés de 17 ans et plus ;
- la mobilisation de tous les acteurs en faveur de la scolarisation, de droit, des jeunes migrants en Bretagne, sous les auspices d'une structure spécialisée : le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones (CASNAV).

#Education Nationale



[Mentions légales](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Chapitre 7 – Égalité entre les femmes et les hommes



Le combat pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est plus uniquement législatif, de nombreuses avancées ont eu lieu sur ce plan, le combat est aujourd'hui essentiellement culturel. Il concerne tous les domaines de l'existence (la vie à la maison, à l'école, dans la rue et au travail), tous les milieux et toutes les générations. Les services de l'État en Bretagne sont mobilisés autour de cette politique publique, au

premier rang desquels la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE), qui mène de manière transversale avec l'ensemble des services de l'État, les collectivités locales et les acteurs associatifs, un ensemble d'actions pour réduire les inégalités persistantes et lutter contre les violences faites aux femmes.

I - L'État employeur : mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein des services de l'État

I L'État employeur : mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein des services de l'État

II L'action collective de l'État et de ses partenaires

III La lutte contre les violences faites aux femmes

IV La promotion de l'égalité professionnelle

Référents « égalité »

29 référents « égalité » au sein des services de l'État, chargés depuis 2016 de déployer dans leurs directions des actions (en interne et en externe), dans l'objectif de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) et sa Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité assure l'animation de ce réseau (partage de connaissances, d'informations et de bonnes pratiques). En 2017, une rencontre des référents et référentes de l'État et du Conseil régional a permis de croiser les regards, les expériences et les moyens d'actions déployés au bénéfice des mêmes usagers et usagères dans un objectif commun : transformer l'égalité de droit en égalité dans les faits.

#égalitéhommeefemme



29

référents « égalité »

Label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Différents services de l'État en région sont engagés dans des politiques volontaristes dans le domaine de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tant sur le plan des politiques publiques portées par ces directions que sur le plan de la gestion interne (gestion des ressources humaines, politique de communication, etc.). Dans ce cadre, différentes administrations ont engagé en 2017 une démarche de labellisation ou de renouvellement de leur label. C'est le cas de 5 services de l'État : la DRJSCS, de la DIRECCTE, de la DRAC, de l'Académie de Rennes et de la Préfecture départementale d'Ille-et-Vilaine. Ce label créé en 2004 et délivré par l'Afnor récompense les pratiques exemplaires des entreprises, des associations et des administrations engagées sur la voie de l'égalité professionnelle. Depuis fin 2015, la procédure de candidature aux labels Égalité et Diversité a été simplifiée et regroupée. Un cahier des charges unique permet désormais de candidater aux deux labels qui restent indépendants et spécifiques.

#labelégalité

5

services de l'État engagés dans une démarche de label Égalité et Diversité



Tour de France de l'Égalité

Tour de France de l'Égalité : plus de **1 400** personnes concernées par la consultation citoyenne organisée en Bretagne entre octobre 2017 et février 2018, **27 ateliers-débats** organisés dans les 4 départements permettant à tous les citoyens et citoyennes de s'exprimer sur l'égalité entre les femmes et les hommes et de faire remonter des propositions au gouvernement. Un séminaire régional organisé le 16 février 2017 a conclu ce tour de France de l'Égalité, avec plus de 150 personnes présentes pour échanger autour des questions d'éducation à la sexualité.

#égalitéhommeefemme

1 400

personnes consultées dans le cadre du Tour de France de l'égalité en Bretagne

27

ateliers-débats



Tour de France de l'égalité femmes/hommes.



Égalité femmes/hommes.
Une bonne fois pour toutes.

#FranceEgalité

50

manifestations pour le 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes)

110

événements pour le 8 mars (journée internationale des droits des femmes)

Journées du 25 novembre (journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes) et du 8 mars (journée internationale des droits des femmes)

La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité et les déléguées départementales se mobilisent fortement autour de ces deux grandes journées, qui permettent d'alerter, de sensibiliser et de partager avec le plus grand nombre autour des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. En 2017, plus de **50 manifestations** ont été organisées par de multiples partenaires en Bretagne autour du 25 novembre - journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes - et **110 événements** organisés autour du 8 mars - journée internationale des droits des femmes.

#gentilhommeerie



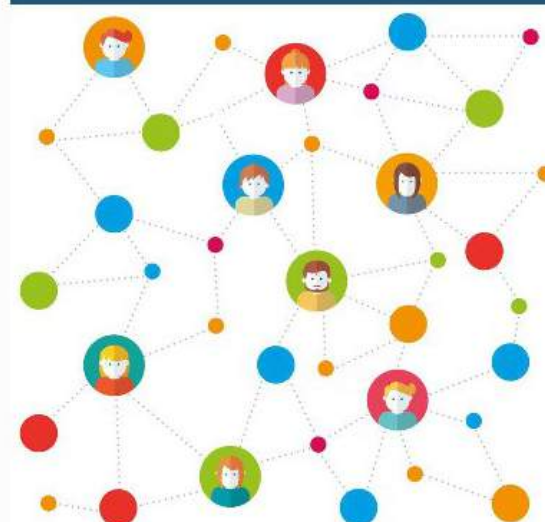
Un appui financier de l'État aux actions menées en partenariat au plus près des territoires

A hauteur de **556 000 euros en 2017**, cette enveloppe budgétaire permet d'apporter un appui financier aux structures de prise en charge des femmes victimes de violences et aux acteurs agissant en faveur des droits des femmes et de l'égalité professionnelle. A titre d'exemple, cela participe au financement des 4 centres d'information sur les droits des femmes et des familles qui, au travers de leurs 77 permanences implantées en milieu rural, urbain et en zones sensibles, ont permis en 2016 d'informer individuellement 9 615 personnes (dont 97% de femmes) sur deux secteurs prioritaires : le droit (union, rupture, famille, enfants) et les violences faites aux femmes. 7 200 personnes ont également été informées collectivement au cours de 1 019 sessions.

#égalitéhommeefemme

556 000 €

de financement de l'Etat



III - La lutte contre les violences faites aux femmes



Lutte contre la prostitution

L'année 2017 a été marquée par le lancement d'actions emblématiques sur le territoire du Morbihan en matière de lutte contre le phénomène prostitutionnel : installation d'une Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, lancement d'un diagnostic territorial avec l'ensemble des acteurs du territoire concernés et organisation d'un colloque régional de sensibilisation et de partage sur ce phénomène.

#égalitéhommeefemme

L'accueil des victimes de violences en Commissariat et Gendarmerie

Un nouveau protocole d'accord entre le Département d'Ille et Vilaine et l'État pour le déploiement d'intervenants sociaux en Commissariat ou Gendarmerie. Signé le 25 novembre 2017, et ce pour une durée de 4 ans, ce protocole permettra de poursuivre le déploiement d'intervenants sociaux en Commissariat ou Gendarmerie dans un souci d'amélioration des réponses faites aux personnes victimes de violences. Ce dispositif constitue une passerelle entre le champ du pénal, de la sécurité publique, du social et du médico-psychologique.

#égalitéhommeefemme

IV - La promotion de l'égalité professionnelle

Semaine de la mixité

Dans plusieurs départements bretons, des actions sont organisées chaque année dans le cadre de la semaine de la mixité des métiers en novembre et décembre, impliquant de nombreux acteurs (emploi, orientation, collectivités locales, établissements scolaires, associations, etc.) qui permettent de mobiliser, de sensibiliser et d'ouvrir le champ des possibles auprès du public jeune et du grand public.

#gentilhomme



Le soutien à la création d'entreprise.

Avec 29% des créations d'entreprises (hors auto-entrepreneurs) à mettre à l'actif des femmes en Bretagne en 2014, le soutien aux associations emblématiques de la région se mobilisant en faveur de l'entreprenariat sur tous les territoires bretons a été poursuivi en 2017 (Association Entreprendre au féminin, Forces Femmes, Boutique de gestion du Finistère, etc.).

#égalitéhommeefemme



Promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle.

Dans le cadre de la convention régionale et académique pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Bretagne (2014-2018), l'Académie de Rennes, en lien notamment avec la Préfecture de région et le Conseil régional de Bretagne, mène une diversité d'actions (expositions, concours, forums, divers temps forts, etc., 60 actions soutenues en lycée public en 2017/2018 par le Conseil régional de Bretagne) au niveau local (établissements), départemental ou régional, notamment pour favoriser une plus grande mixité dans les filières de formation et les métiers.

Ce travail de longue haleine induit également une acculturation des personnels. Afin de les doter de cette culture commune sur l'égalité femmes-hommes, les efforts engagés sont maintenus, des formations spécifiques demeurant offertes dans les plans académiques de formation, ainsi qu'une formation M@gistère pour le 1er degré. Un colloque partenarial, en lien avec l'ESPE, a ainsi été organisé le 8 décembre 2017, avec pour thème : « construire l'égalité filles-garçons à l'école » (un public mixte : 120 personnes issues de la formation initiale, de la formation continue, et divers partenaires).

#égalitéhommeefemme



Mentions légales

© Une réalisation de l'agence Voyez Large



- I Santé
- II Protection des populations

Adoption du plan régional santé environnement (PRSE)

La Bretagne est marquée par une forte sensibilité aux enjeux de la santé environnementale. Le Plan régional santé environnement (PRSE) constitue un cadre de référence de l'action régionale dans ce domaine. Après un PRSE2 axé sur la sensibilisation, le PRSE3 donne la priorité aux actions engagées à l'échelle des territoires. Fruit d'importants travaux de concertation et de co-construction permettant une réelle prise en compte des dynamiques et des enjeux régionaux, le PRSE3 a été signé le 4 juillet 2017 par les trois opérateurs portant le plan : préfecture de région, conseil régional et ARS. Il s'agit d'un événement également synonyme du lancement du plan visant à réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé sur le territoire pour les cinq prochaines années (2017-2021). Les premiers groupes de travail – très participatifs – se sont réunis dès l'automne pour l'élaboration d'une feuille de route pour l'année 2018.

Au-delà de l'approche par risque, qui peut s'avérer particulièrement anxiogène, le plan s'intéresse aux impacts positifs d'un environnement favorable sur la santé humaine, que l'on s'intéresse à la qualité de l'air, de l'eau, à l'utilisation de certains produits chimiques, à la protection de

l'audition des jeunes. Il prend aussi en compte de nouveaux défis : changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux.

Au total, 150 participants ont participé à des ateliers thématiques pour définir les 8 grands objectifs de cette feuille de route 2017-2021. Précurseur dans cette méthode d'élaboration participative, le PRSE breton se distingue par une mise en œuvre évolutive et concertée avec les collectivités, professionnels de la santé et de l'environnement, partenaires institutionnels et économiques, associations et usagers. Afin de mieux identifier les projets contribuant à promouvoir un environnement favorable à la santé des Bretonnes et Bretons, encourager leur développement et communiquer sur le PRSE3, un label a été créé. La première commission de labellisation s'est tenue le 14 décembre 2017 sous la présidence de la DREAL. A cette occasion, 23 actions ont été labellisées. Le logo « Action reconnue PRSE3 Bretagne » pourra ainsi être apposé sur tous les documents valorisant l'action durant toute la durée de celle-ci.

En savoir plus : <http://www.bretagne.prse.fr/>

#Santé, #Environnement, #PRSE3



8 objectifs et 24 actions-cadres : c'est la structure du plan de réduction des inégalités de santé (2017-2021).

1/3

Plus d'un tiers des Bretons pensent courir, au cours de leur vie, un risque plutôt élevé d'être affectés par un cancer, du fait de leur environnement.

Le PRS2, c'est deux ans de concertation,

650

professionnels associés à la rédaction du projet,

18

partenaires institutionnels donnant un avis

Projet régional de santé 2018-2022 (PRS)

En 2017, l'ARS Bretagne a établi son **Projet régional de santé 2018-2022**, qui constitue l'ensemble des priorités que l'ARS Bretagne met en œuvre avec ses partenaires pour améliorer l'état de santé des habitants de la région, favoriser leur accès à la santé et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Depuis août 2016, l'ARS Bretagne et ses partenaires préparent le PRS de deuxième génération (PRS2). Il comprend trois volets :

- un cadre d'orientation stratégique (COS), fixant pour dix ans les objectifs de l'agence ;
- un schéma régional de santé (SRS), unique, d'une durée de cinq ans, déclinant les orientations fixées par le COS, s'appuyant sur un diagnostic régional ;
- un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS).

Ces documents – issus de plusieurs mois de travaux très partenariaux dans toute la région – favorisent la transversalité entre la prévention, les soins et le médico-social. Après une phase de concertation en fin d'année 2017, le projet du PRS2 est soumis à une consultation réglementaire de trois mois, de mi-mars à mi-juin 2018. Sa publication est prévue avant la fin du premier semestre 2018.

#projetrégionaldesanté, #PRS2

Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS)

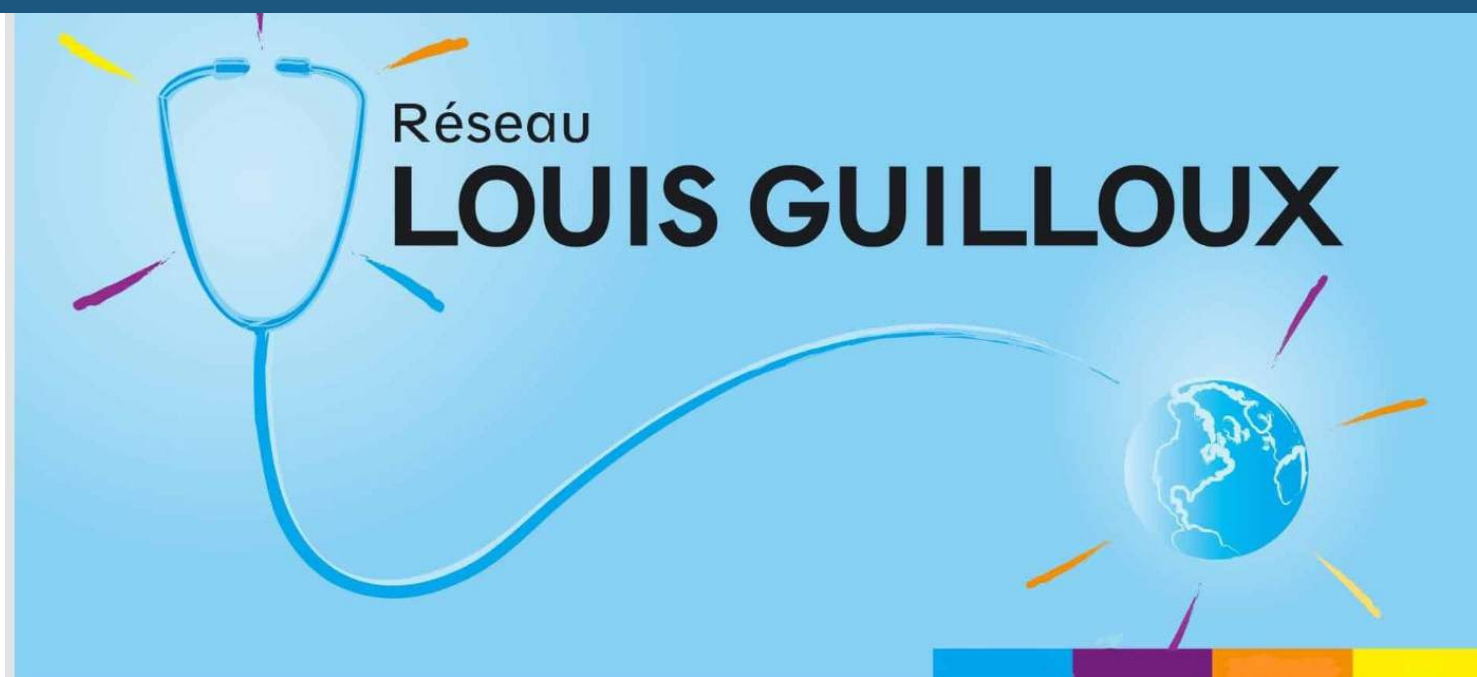
En 2017, l'ARS a élaboré un nouveau **Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS)**. Inscrit dans la continuité des plans précédents, centrés sur les publics les plus précaires et les plus éloignés des soins, ce nouveau plan élargit son rayon d'action à la population en situation de précarité sociale et qui éprouve également des difficultés à accéder à l'offre de santé de droit commun.

Le nouveau PRAPS, bâti dans le cadre de partenariats larges et solides, vise quatre objectifs :

- faire évoluer l'offre en dispositifs spécifiques pour mieux l'organiser afin de répondre aux besoins des personnes sur l'ensemble du territoire et pour mieux l'articuler avec le système de santé de droit commun ;
- adapter le système de santé de droit commun afin d'améliorer l'accès des personnes en situation de précarité ;
- consolider la démarche de prévention et de promotion de la santé auprès des personnes en situation de précarité afin qu'elles adoptent des comportements favorables à la santé et qu'elles deviennent acteurs de leurs démarches de santé ;
- améliorer les parcours de santé des personnes en situation précaire par une meilleure organisation et articulation des acteurs.

Dans le même temps, une action forte a été conduite par l'ARS pour l'accès au système de santé des migrants en situation de précarité, en appui du réseau Louis Guilloux (augmentation du temps de coordination médicale, simplification contractuelle, etc.).

#Prévention, #Précarité, #PRAPS



Innovations et santé

Le monde de la santé est entré dans une ère d'innovations radicales. Télé-médecine, « big data », intelligence artificielle, robotique ou encore génomique, ces disciplines médicales naissantes vont entraîner l'avènement d'une médecine plus prédictive, préventive, personnalisée et participative. L'accélération de ces innovations en santé bouleverse les modes de prise en charge. Elles permettent non seulement de moderniser les organisations actuelles, mais aussi d'imaginer des pratiques nouvelles. L'impact qu'elles génèrent dans le système de soins, qu'il s'agisse des établissements de santé, des structures médico-sociales ou des soins dispensés en ville, est majeur et source de progrès médicaux au bénéfice des patients. L'enjeu sera de faciliter l'accès des patients aux innovations sur le territoire breton et d'accompagner leur développement aux côtés des différents partenaires et acteurs, dans le cadre d'une réflexion prospective.

#innovation, #santé



150

structures accueillant les personnes souffrant de maladies chroniques

Sport santé : le plan sport santé DRJSCS/ARS accompagne 150 structures en capacité d'accueillir des personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, obésité, cancers, maladies cardio-vasculaires).

- <http://bretagne.drjscs.gouv.fr/>
- <https://bretagne-sport-sante.fr/>

#sport, #santé, #maladies, #bien être

128

clubs labellisés sport handicap



Le label sport handicap Bretagne : 128 clubs labellisés pour permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux activités sportives (formation des encadrants, adaptation des équipements).

- <http://bretagne.drjscs.gouv.fr/>

#sport, #handicap, #accessibilité, #équipements, #sportifs

Veille et sécurité sanitaires

En 2017, le centre opérationnel de réception et de régulation des signaux (CORRSi) a reçu **2 992 signaux (+9,80%)**, dont 1 727 pour des maladies contagieuses nécessitant des mesures préventives afin d'éviter leur propagation (616 cas de maladies à déclaration obligatoire et 1 111 cas de pathologies hors maladies à déclaration obligatoire), 993 événements ou incidents dans une structure (dont 281 événements indésirables associés aux soins), 124 pour des expositions environnementales, 106 pour des vigilances et 8 pour des événements exceptionnels et climatiques. 2017 a été également marquée par deux campagnes de vaccination d'ampleur auprès des élèves d'un collège, d'un lycée et des jeunes d'une zone géographique de 47 communes des Côtes d'Armor pour lutter contre la propagation d'une épidémie de méningite de type B. Cette intervention très partenariale a permis de vacciner 2 133 personnes et d'obtenir, pour la première dose du vaccin, une couverture vaccinale de 83,6 % des collégiens et de 56,1 % des lycéens. Un numéro vert a été mis à la disposition de la population par l'ARS pour une bonne information du grand public.

2 992

sollicitations reçues en 2017 par le centre opérationnel de réception et de régulation des signaux (CORRSi)

#veille et sécurité sanitaire



Gestion de crises et situations sanitaires exceptionnelles

Se préparer et répondre aux situations sanitaires exceptionnelles : c'est l'objectif du dispositif ORSAN (organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles). En 2017, l'Agence régionale de santé et ses partenaires ont été impliqués dans l'écriture d'un des cinq volets de ce dispositif, le volet AMAVI (accueil massif de victimes non contaminées). Cette écriture est la résultante d'une gestion d'un projet d'envergure (20 réunions bilatérales avec les services d'urgences des établissements de santé sur leur préparation interne, 70 personnes volontaires mobilisées pour participer à la rédaction du volet AMAVI). Dans le même temps, l'ARS a participé en interministériel à 17 exercices de défense sanitaire, dont 5 centrés sur l'afflux massif de victimes à l'hôpital dans le cadre de la menace terroriste. L'ARS a, par ailleurs, pris part à la préparation des grands rassemblements avec un double engagement spécifique sur deux grands événements (Festival des Vieilles Charrues et Festival Interceltique de Lorient) : présence en COD déporté et financement exceptionnel au moyen du Fonds d'intervention régional. Enfin, les services de l'ARS ont participé à la mise à jour de l'ensemble des dispositions spécifiques ORSEC intéressant la santé pour les quatre départements bretons.

#gestion de crise

1 M€

somme allouée globalement par l'ARS aux principaux établissements de santé bretons afin de les accompagner dans le renforcement de leur sécurisation interne.



Prévention des risques naturels

En cas d'inondation, les acteurs de la gestion de crise doivent disposer d'éléments de connaissance et de prise de décision. Le service de prévision des crues Vilaine et côtiers bretons a modélisé et cartographié les zones inondées potentielles sur un certain nombre de secteurs en Bretagne situés à proximité des stations de mesure hydrométriques et en lien avec des enjeux forts de protection des personnes et des biens. En fonction de hauteurs d'eau de référence, ces cartes font apparaître l'étendue probable de l'inondation.

#prévention, #risques naturels

1 500

établissements sont soumis à autorisation ou enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (hors agro-alimentaire)

511

contrôles conduits en 2017 par les inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (hors agro-alimentaire)

Prévention des risques chroniques et technologiques

Les inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement instruisent les dossiers d'autorisation concernant la création ou l'évolution des activités industrielles susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité et le cadre de vie. Ils mettent en œuvre un programme pluriannuel de contrôle (inspection périodique des établissements selon les enjeux). En 2017, plusieurs thèmes ont été ciblés comme le respect des règles d'utilisation de l'ammoniac. Ce programme comprend aussi des contrôles inopinés des rejets à l'émission. En 2017, ont également été surveillés les émissions de légionelles des tours aéroréfrigérantes, les rejets aqueux et les émissions atmosphériques. L'inspection de l'environnement suit avec attention les plaintes ou signalements relatifs aux installations classées susceptibles de générer des risques, des inconvénients ou encore d'être en situation illégale. Elle propose des mises en demeure en cas d'écart majeur ou des sanctions administratives ou pénales en cas de situation illégale.

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/prevention-des-pollutions-et-des-risques-r6.html>

#Prévention, #Risques chroniques et technologiques

Contrôle des transports terrestres

Les contrôleurs des transports terrestres sont des agents spécialisés intervenant sur route et en entreprise pour veiller aux conditions d'emploi des conducteurs routiers et au respect des règles de sécurité et de concurrence dans le secteur du transport routier de marchandises et de voyageurs. Certaines opérations de contrôle sur route sont organisées avec la participation d'autres corps de contrôle, en fonction des objectifs visés et des champs de compétence de chaque service (DIRECCTE, Douanes, URSSAF, etc.). La lutte contre le travail illégal et le cabotage illégal/irrégulier représente une thématique récurrente. **5 252 véhicules ont été contrôlés en 2017.** Pour renforcer la coopération des services sur ce type de contrôle, la DIRECCTE et la DREAL ont signé fin 2017 une convention dont la mise en œuvre est aujourd'hui engagée dans chaque département. Ce partenariat permet de renforcer l'efficacité et la synergie des services concernés face à l'émergence croissante des infractions à la réglementation sur le travail illégal (travail dissimulé d'activité ou de salarié, emploi irrégulier de travailleurs étrangers, etc.), sur le cabotage irrégulier ou illégal (non-respect des règles de cabotage qui permettent à un transporteur européen de livrer, sous certaines conditions, des marchandises entre deux villes d'un État membre dans lequel il n'est pas établi), le non-respect de la réglementation sociale européenne (dépassement des temps de conduite et insuffisance des temps de repos).

En savoir plus :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/transports-routiers-r8.html>

#transports, #contrôles

5 252

En 2017, 5 252 véhicules ont été contrôlés par les 22 agents de la DREAL Bretagne en charge du respect de la réglementation du transport de marchandises et de voyageurs. Parmi les véhicules contrôlés, 1 027 étaient en infraction et 189 ont dû être immobilisés.



Contrôle de la conformité des fruits et légumes frais

Chaque année, la DGCCRF mène une enquête nationale sur la qualité des fruits et légumes frais afin de vérifier la conformité de ces produits aux normes de commercialisation ainsi que l'information délivrée au consommateur.

En Bretagne, le ciblage des contrôles a concerné tous les opérateurs de la filière : producteurs, expéditeurs, grossistes, grandes et moyennes surfaces, commerces de détail spécialisés ou non, producteurs et revendeurs sur les marchés. Les anomalies relevées ont donné lieu à des suites diverses : avertissements, constat de non-conformité, injonctions ou procès-verbaux pénaux et/ou administratifs.

Les principaux manquements concernent :

- Le marquage des produits au niveau du colisage,
- la mise en vente de fruits et légumes sans que ne soit indiquée la dénomination du produit,
- l'absence ou l'indication erronée de l'origine,
- le défaut d'hygiène tant des denrées proposées à la vente (présence de moisissure ou de pourriture) que des locaux de stockage des fruits et légumes,
- le défaut de publicité des prix et/ou prix à l'unité de mesure sur le lieu de vente, l'absence des mentions obligatoires sur les factures et documents d'accompagnement des produits

#Contrôle, #Fruits, #Légumes, #Conformité



423

établissements contrôlés en Bretagne, des anomalies ont été relevées dans 41% des cas

Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2017

A partir du cadrage de l'instruction ministérielle adressée aux Préfets, la DIRECCTE de Bretagne a précisé les objectifs des Directions départementales bretonnes de l'OIV 2017, soit 1 600 contrôles.

La déclinaison régionale des thématiques nationales a fait l'objet d'échanges avec l'ensemble des partenaires régionaux (autres Pôles de la DIRECCTE, l'ARS, la DRAAF, la DGDDI, la DIRM-NAMO, la DRJSCS, etc.).

Les thèmes prioritaires de l'OIV 2017 étaient l'hébergement de plein air et l'offre en ligne, les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs, les services de restauration dans les zones à forte densité touristique, les produits alimentaires (qui présentent des anomalies toujours fréquentes et récurrentes en matière de respect des règles d'hygiène), la concurrence (économie souterraine, contrefaçon, para-commercialisme, etc.).

Les manifestations estivales majeures de la région Bretagne ont notamment été ciblées (Festival Interceltique de Lorient, Festival Les Vieilles Charrues à Carhaix, les braderies, les marchés forains importants des zones touristiques). Des interventions ont été menées sur les îles les plus visitées de la région, d'autres à la sortie des cash&carry (vérification des conditions de transport des denrées soumises à des contraintes de température).

1777 visites ont été réalisées. Ces contrôles ont donné lieu à 1 167 avertissements, 200 injonctions, 4 arrêtés de fermeture administrative, 103 PVP, 19 PVA et 1 consignation.

Le taux d'anomalie s'élève à 45,02%, mais est à relativiser, les anomalies relevées ne donnant lieu, dans la grande majorité des cas, qu'à des avertissements. Il demeure nécessaire, pour les saisons à venir, de maintenir une pression de contrôle forte dans l'ensemble des secteurs liés au tourisme et d'affiner les engagements pour l'OIV 2018.

En savoir plus :

- <http://ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Breves/Operation-interministerielle-vacances>
- <http://www.ouest-france.fr/bretagne/quiberon-56170/casques-et-gilets-nautiques-sous-surveillance-5189501>

#OIV

1 777

contrôles

Taux d'anomalie de
45,02%

Chapitre 9 – Recherche et innovation



I Entrepreneuriat et création d'entreprises

II Maturation technologique

III La culture scientifique, technique et industrielle

Innovation et diffusion de la culture scientifique et technologique

La recherche et l'innovation requièrent des moyens et des efforts pour assurer la continuité entre des travaux fondamentaux et des applications industrielles ou bénéfiques pour la société. Cette continuité doit être intégrée dans des politiques publiques favorisant le développement économique et comprises par la société. Il est effectivement essentiel que la société comprenne les recherches conduites par les scientifiques dans les laboratoires de recherche et que les résultats qu'ils obtiennent soient transférables dans les entreprises françaises. La délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) pour la Bretagne soutient tous les dispositifs qui concourent à ce continuum. En premier lieu elle soutient financièrement la Fête de la science tous les ans qui rassemblent les citoyens et les chercheurs sur les villages des sciences durant une semaine au mois d'octobre. En plus d'opérer le Contrat de Plan Etat Région (CPER) pour les volets « équipements scientifiques » et « innovation » soutenant les investissements dans les laboratoires et

les structures d'innovation labellisées CRT (Centres de Ressources Technologiques), CDT (Cellules de Diffusion Technologique) et PFT (plateforme technologique), elle administre l'IRT b<com> et la SATT Ouest Valorisation avec la DIRECCTE. Pour ces 2 dernières structures, l'année 2017 a été particulièrement riche et les objectifs ambitieux fixés par l'Etat et ses partenaires ont été atteints grâce à un travail de proximité. Concernant la création d'entreprises issues de la recherche publique, l'année 2017 est marquée par les très bons résultats de l'incubateur Emergys Bretagne, cofinancé par l'Etat et la Région, et par le succès d'étudiants entrepreneurs au concours national Tremplin PEPITE. Enfin, grâce aux actions conjointes du tremplin Carnot Agrifood Transition et de la SATT Ouest Valorisation, une progression de la coopération entre la recherche publique et privée est constatée pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Tous ces résultats concourent à la dynamique de l'économie bretonne.

I - Entrepreneuriat et création d'entreprises

Entreprises innovantes

En 2017, l'incubateur régional Emergys Bretagne a incubé **53 nouveaux projets d'entreprises innovantes**, dont 13 directement issus de la recherche publique. Il confirme ainsi sa position parmi les incubateurs nationaux plurisectoriels. Il s'appuie sur les 7 technopoles de Bretagne et est soutenu par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) à hauteur de **220 k€** chaque année destinés spécifiquement aux projets issus ou en lien avec la recherche publique. Sa capacité à incuber des projets issus des secteurs privés et publics et sa bonne articulation avec la SATT Ouest Valorisation sont autant d'atouts pour faire mûrir les projets et leurs porteurs. Cette bonne articulation est en particulier garantie par la présence des services de l'Etat et de BPI France dans le comité régional d'incubation et au sein du conseil d'administration d'Ouest Valorisation. Elle permet un suivi des projets d'entreprises et présente des garanties quant au risque d'échec dans le processus de création d'entreprises. Les levées qui soutiennent la croissance des jeunes entreprises sont donc plus soutenues. En 2017 le projet KEMWATT a reçu le prix du concours mondial de l'innovation et le projet KIMEA est lauréat du grand prix du concours national du concours I LAB Tremplin PEPITE.

#Incubation, #start up, #French tech



53

projets d'entreprises innovantes incubées
Financement annuel de 220 000 € de l'incubateur Emergys Bretagne

Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE)

Les Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) ont été lancés en 2014 par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, le ministère du redressement productif et la Caisse des dépôts, qui a soutenu l'organisation du Prix TREMPIN PEPITE Bretagne. Pour la première fois en 2017, un concours régional des meilleurs projets d'entreprises portés par des étudiants s'est tenu avec le soutien de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations. En Bretagne, parmi les 23 projets candidats, 7 projets se sont vus lauréats régionaux et candidats au concours national. Ces étudiants ont été invités à concourir au prix national PEPITE Tremplin. Ils ont été désignés par un comité de sélection selon 5 critères qui ont guidé leur choix : les qualités humaines du porteur de projet, le caractère innovant du projet, l'appréhension financière, sa pertinence marketing et la durabilité de sa croissance prévisionnelle. A l'échelle nationale, ce sont 53 lauréats qui ont été récompensés. La Bretagne a quant à elle vu 5 de ses 7 lauréats récompensés dont 1 a obtenu un grand prix national. Ils se sont vus attribuer des prix de 5 000 euros pour les 4 lauréats et 10 000 euros pour le lauréat grand prix. Les projets sont incubés dans Emergys Bretagne.

#Etudiant entrepreneur, #Start-up, #Concours, #PEPITE



5

étudiants entrepreneurs lauréats
au concours national tremplin PEPITE

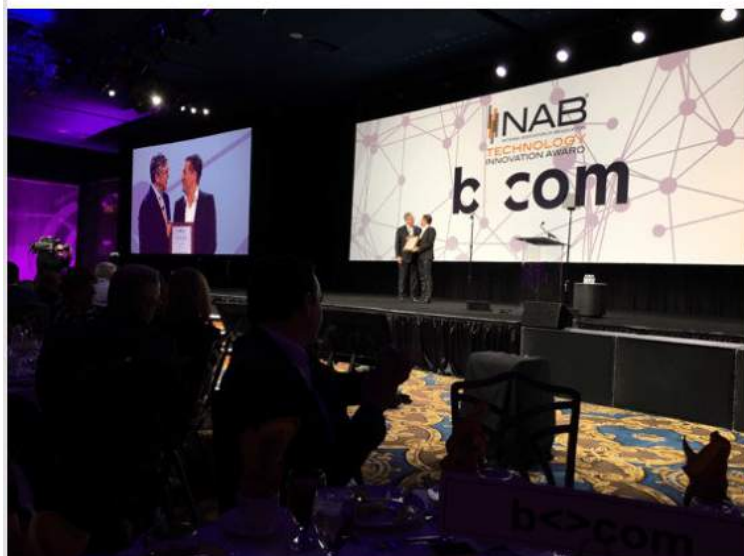
Tremplin Carnot AgriFood Transition

Le Tremplin Carnot AgriFood Transition est un institut Carnot en émergence qui fédère 8 laboratoires de recherche académique et 7 centres techniques. Cette fédération permet de regrouper dans une démarche collective une offre de recherche (197 chercheurs et 111 post-doctorants et doctorants) à destination des acteurs industriels du domaine agricole et agro-alimentaire. Lauréat en 2016, AgriFood Transition a bénéficié de 3 M€ de l'Agence Nationale de la Recherche. En 2017, la gouvernance a été mise en place et, sous l'impulsion du Directeur Marc Danjon et du Directeur scientifique Gilles Salvat, plusieurs actions ont été entreprises : le lancement des projets internes de ressourcement (460 K€) qui a permis de fédérer les chercheurs sur des projets à forte capacité innovante, une participation forte aux Rendez-Vous Carnot, des actions de communication avec la création d'un site web, la participation au SPACE et au CFIA. Le recrutement d'une équipe opérationnelle a été lancé et permettra en 2018 de décupler les actions.

#IAA, #Innovation, #Carnot

1M€

de dotation à des projets de recherche technologique



IRT b\leftrightarrowcom

En 2017, l'IRT b\leftrightarrowcom a poursuivi son développement en intégrant de nouvelles entreprises et en poursuivant ses investissements dans les domaines des hypermédias, des réseaux et de la e-santé. Soutenus par les crédits du programme des investissements d'avenir pouvant aller jusqu'à 80 M€, b\leftrightarrowcom poursuit son déploiement pour devenir un acteur incontournable des technologies numériques. Il obtient déjà quelques succès majeurs. En avril 2017, b\leftrightarrowcom a reçu le prix de l'innovation technologique au NAB SHOW de Las Vegas après seulement 5 ans d'existence. **L'Etat a confirmé son engagement et son soutien à b\leftrightarrowcom jusqu'en 2025.**

#Numérique, #Santé, #Télécommunication, #Image, #Recherche, #Technologie

2016-2025

l'engagement du soutien de l'Etat aux IRT au titre du programme des investissements d'avenir

2,5 M€

investis dans 19 programmes de maturation

Société d'Accélération et de Transfert de Technologie (SATT)

Pour la Société d'Accélération et de Transfert de Technologie (SATT), les objectifs fixés pour l'année 2017 ont été atteints, notamment celui de réaliser un chiffre d'affaire de 1,1 M€ en transfert de technologies. **Grâce aux crédits du programme d'investissement d'avenir, Ouest Valorisation a investi 2,5 M€** dans 19 programmes de maturation en santé, chimie & matériaux, TIC, SHS, etc. prenant ainsi le premier risque financier et technologique. En signant 20 contrats d'exploitation et en ayant contribué à la création de 9 start-up en 2017, la SATT affirme son engagement pour créer de la valeur économique vers les territoires. Cette année la SATT enregistre une croissance de près de 30 % du montant des contrats industriels signés et a négocié plus de 500 contrats avec des entreprises pour un montant de plus de 11 M€.

#Maturation technologique, #Transfert de technologie, #SATT

Crédit impôt recherche (CIR) et crédit impôt innovation (CII)

La recherche et le développement des entreprises est soutenu grâce au crédit impôt recherche (CIR) et au crédit impôt innovation (CII). En 2017, l'activité demeure soutenue avec un nombre de rescrits en croissance, notamment avec **30 Jeunes Entreprises Innovantes supplémentaires**. Cette tendance suit la dynamique d'incubation d'entreprises innovantes très soutenue en Bretagne. L'observatoire régional du crédit impôt recherche 2017, qui s'applique aux données de l'année 2014, fait état de dépenses de recherche privées de 431 M€ pour un crédit d'impôt de 156 M€. Ces activités concernent 6 850 salariés d'entreprises qui sont directement impliqués dans des programmes de recherche et de développement. Les secteurs les plus soutenus au titre du CIR sont l'industrie électronique et du numérique et le secteur de l'agroalimentaire. Près de 46 % des entreprises concernées par le CIR sont des Petites et Moyennes Entreprises.

#Recherche et développement #CIR et CII

6 850

salariés impliqués dans des programmes de R&D d'entreprises

30

Jeunes Entreprises Innovantes supplémentaires soutenues en 2017

Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)

33

jeunes doctorants dans des entreprises bretonnes

L'innovation par la recherche passe par la formation doctorale. Le dispositif CIFRE soutenu financièrement par le MESRI et opéré par l'Association Nationale de la Recherche Technologique existe depuis près de 30 ans. Il permet à des jeunes diplômés de master de réaliser leur thèse de doctorat à la fois dans un laboratoire de recherche publique et dans une entreprise. Les résultats de la thèse sont généralement valorisés par l'entreprise employant le doctorant avant la fin de la thèse ou dans les mois qui suivent la soutenance du doctorat. Ainsi les jeunes docteurs trouvent rapidement un emploi soit dans l'entreprise au sein de laquelle ils ont été formés, soit dans une entreprise du même secteur. Le taux d'employabilité de cette catégorie de docteurs est de 92% et ils sont souvent à l'origine et donc responsables de nouveaux programmes de recherche et développement dans les entreprises. Le dispositif CIFRE est soutenu par l'Etat et la Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie réalise les expertises socio-économiques des projets de thèses qui sont soumis à l'ANRT si l'entreprise d'accueil est localisée en Bretagne. En 2017, ce sont ainsi **33 doctorants qui ont débuté une thèse dans des entreprises bretonnes**. Ce chiffre témoigne du dynamisme breton en matière de recherche et de développement.

#Doctorant, #Industrie, #Dispositif CIFRE

III - La culture scientifique, technique et industrielle

2017, une très forte mobilisation du public pour la fête de la science en Bretagne

La Fête de la science est une manifestation nationale placée sous l'égide du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec la participation active de la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT). Elle permet depuis plus de 25 ans de favoriser la rencontre directe entre les scientifiques et le grand public.

En Bretagne, l'Espace des sciences de Rennes assure la coordination régionale et dans chaque département les animations sont organisées par les centres de sciences de Brest (Océanopolis), Morlaix (Espace des sciences), Lorient (Espace des sciences-Maison de la mer), Lannion (Planétarium, Cité des télécoms, Lannion Trégor communauté), St Briec (zoopole) et Rennes (Espace des sciences).

Du 7 au 15 octobre 2017, plus de **50 000 personnes ont participé aux festivités** organisées sous forme de conférences, rencontres, animations scientifiques pour les scolaires, expositions, portes ouvertes de laboratoires, sorties sur le terrain. Les événements phares ont été les villages des sciences de Brest et de Rennes, avec une fréquentation record pour ce dernier qui était organisé à l'INSA et qui a reçu près de 9 000 entrées dont de nombreux jeunes. A noter que les activités décentralisées sur l'ensemble du territoire ont reçu un accueil favorable tant auprès des chercheurs qui ont accepté les rendez-vous, que des publics qui ont apprécié les échanges. Sur le département du Morbihan, 90 animations étaient organisées, et la Métropole de Rennes a connu un record avec le Festival des sciences qui associe les communes et les organismes culturels : 176 événements ont été programmés dont un plateau TV, animé par le journaliste scientifique de Sciences-Ouest, relayé en direct sur les Web-TV d'Ouest-France et de l'Espace des sciences.

Aux moyens du ministère, via la DRRT, s'ajoutent ceux des centres de sciences, des universités, des organismes de recherche et des collectivités territoriales.

L'implication des chercheurs est à souligner tout comme la curiosité des publics. Ce sont ces ingrédients qui font de la Bretagne l'une des régions les plus dynamiques dans le domaine de la culture scientifique, technique et industrielle.

#Fête de la science

Coordonné par l'Espace des sciences / Maison de la Mer

Un événement bénéficiant du partenariat de

Retrouvez le programme complet sur www.fetedelascience.com

Territoires et innovation

Avec **4 projets de territoires d'innovation** à grande ambition retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoires d'innovation à grande ambition », la Bretagne démontre sa capacité à mobiliser les acteurs des territoires pour porter des projets ambitieux favorisant le développement économique et l'émancipation de la société par l'innovation. En relation avec les collectivités territoriales, le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) accompagne la construction de ces 4 projets depuis le début de l'année 2017.

Handicap Innovation Technologie propose des innovations structurantes dans le domaine du handicap, sa prise en charge et son positionnement dans la société. Plusieurs technologies (objets connectés, impression 3D, e-santé, etc.) et sciences de la société sont concernées. Les innovations sont à la fois des innovations technologiques, d'organisation, de modèles sociétaux avec des offres de services et des usages. Ces innovations sont en cours de développement ou à développer sur un territoire très expert et inclusif. Elles sont reproductibles sur d'autres territoires.

Le projet "mobilités intelligentes" répond pleinement aux enjeux sociétaux, économiques et de transition écologique. Fédérés par Rennes Métropole, les partenaires ont des champs d'activité complémentaires et non redondants. L'approche intégrée et innovante montre l'ambition du projet et s'appuie sur les spécificités locales tout en étant reproductibles. Le consortium est très engagé sur des actions au bénéfice des usagers et des citoyens. Les leviers identifiés mobilisent de l'innovation technologique et de l'innovation sociale en provoquant des changements de comportements en matière de mobilité.

Le projet de territoire a pour ambition de consolider une innovation économique et sociale majeure permettant d'inciter les pratiques agricoles vers une amélioration de la qualité de l'eau. Actuellement, le code des marchés publics ne prévoit pas l'achat de produits agricoles par les collectivités territoriales selon des critères de localisation, ce qui ralentit la mise en cohérence des différentes politiques publiques. Le projet propose d'utiliser le code des marchés publics pour lever ce verrou en établissant des marchés de prestation de protection de la ressource en eau avec comme support d'achat de produits agricoles, des éco-matériaux et de l'énergie. L'amplification de cette innovation impactera la structuration d'une filière agricole sur un même bassin versant de collecte de l'eau, via la création d'une centrale d'achat et d'une marque de territoire afin d'élargir le marché aux habitants des territoires. Ceci engendrera la responsabilisation du consommateur au travers de l'impact environnemental de son acte d'achat.

Le caractère de reproductibilité est remarquable. Le consortium permet d'aborder l'ensemble des facettes (juridique, économique, agronomique et numérique) de cette innovation.

Enfin le projet Ouest Terres Elevage porté par l'INRA concerne un territoire archipel qui associe les régions Normandie et Pays de la Loire. Il vise à développer une qualité d'élevage en agriculture qui privilégie le bien être animal pour améliorer la qualité des productions animales. A terme, les territoires participant à ce projet bénéficieront d'un label repérable par les consommateurs. L'ensemble des acteurs de la recherche et les coopératives mobilisés sur ce territoire représentatif possèdent toutes les compétences pour garantir le succès de ce projet.

#Innovation, #Territoires, #Usage, #Consommateurs

50 000

personnes ont participé à la fête de la science

4

projets de territoires d'innovation retenus dans l'AMI TIGA des PIA3

Chapitre 10 : Simplifier et moderniser le fonctionnement de l'État en région



La modernisation de l'action publique de l'État entreprise depuis 2012 comporte deux objectifs principaux : renforcer l'efficacité de l'action publique et des services rendus aux publics et contribuer à l'effort de redressement des finances publiques.

Dans sa déclinaison interne, la modernisation, animée en Bretagne par

le préfet de région, porte sur trois volets : les méthodes de dialogue et de travail, les outils de travail, en particulier ceux de la transformation numérique des administrations, et enfin les processus de gestion des ressources et des fonctions supports en développant à tous les niveaux les mutualisations pertinentes.

- I Méthode de dialogue et de travail
- II Outils de travail
- III Gestion des ressources et des fonctions supports
- IV Accompagnement des entreprises à l'international



I - Méthode de dialogue et de travail

Inauguration du Ti Lab

Partie 1

Partie 2

Le 23 novembre 2017, Christophe Mirmand, préfet de la région Bretagne, et Loïc Chesnais-Girard, président du conseil régional de Bretagne, ont inauguré le Ti Lab. Ce laboratoire régional d'innovation publique est l'un des lauréats de l'appel à projet « Transition numérique de l'État » financé par le Programme d'Investissements d'Avenir.

Ti Lab correspond à une communauté, à un état d'esprit, à un lieu et à des projets. Pour les agents de l'État, ce projet apporte de nouvelles méthodes de conception et de mise en œuvre des politiques publiques pour :

#innovation

Partie 2 →

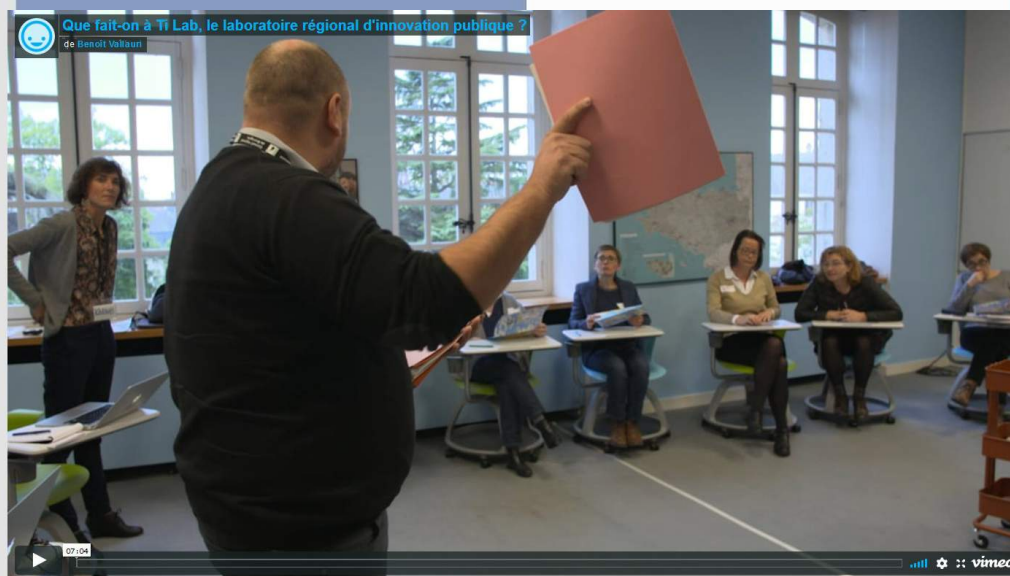
Partie 1

Partie 2

- donner une place centrale aux usagers pour des services publics plus adaptés (par exemple pour faciliter l'accès aux droits des populations fragilisées) ;
- faciliter le travail de multiples partenaires autour d'un projet (par exemple dans le domaine de la formation professionnelle) ;
- tester des solutions nouvelles et innover sans peur de l'erreur (pour des administrations agiles et créatives) ;
- créer une communauté d'acteurs engagés qui misent sur l'intelligence collective et la créativité (par exemple dans le domaine de la mobilité).

Ti Lab, c'est aussi une vidéo pour découvrir comment les administrations publiques innovent au service des usagers

#innovation



Comité des employeurs publics

Comprenant une **cinquantaine d'employeurs publics** parmi les plus importants de Bretagne, et ce au sein des trois versants de la fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière), le **Comité des employeurs publics** se réunit une fois par an, à l'automne, sous la présidence du préfet de région.

Initié dans le cadre du déploiement d'Handipacte Bretagne, le préfet de région, président du Comité local du FIPHFP, a mis en place en 2014 cette instance afin de mobiliser sur l'emploi et le maintien dans l'emploi au profit des personnes en situation de handicap.

Dès la première rencontre, les participants ont souhaité élargir les compétences de cette instance au dialogue inter fonctions publiques en matière de ressources humaines et privilégier la réalisation d'actions communes.

Très rapidement, l'ambition de la réalisation commune d'un marché régional de l'emploi public favorisant les mobilités des agents, mais aussi des agents en situation de handicap, a été retenu. La première édition du Carrefour régional des mobilités est donc intervenue en avril 2015, en partenariat avec le Centre de gestion d'Ille et Vilaine.

Au-delà de la mobilité, les questions de médecine de prévention, de fonctionnement des Comités médicaux, des élections professionnelles, du télétravail, des formations, sont régulièrement inscrites et conduisent à des mises en œuvre croisées.

#Ressources humaines, #Comité des employeurs publics

50

employeurs publics participent au Comité des employeurs publics en région



Près de

400 M€

de commande publique de l'État
(hors ministère des armées)

70%

des contrats
notifiés sont attribués
à des PME

Commande publique de l'État en région

La commande publique de l'État en région représente près de 400 M€ hors ministère des armées. Afin de donner une nouvelle ambition à la politique des achats de l'État en région, la Plateforme régionale des achats (PFRA), placée sous la responsabilité du préfet de région, a mené plusieurs actions en 2017 pour assurer et renforcer l'information des PME sur les besoins d'achats de l'État.

La PFRA intègre systématiquement cette dimension dans ses projets d'achats, notamment par le biais d'un allotissement adapté aux PME. Sur les 54 contrats notifiés en 2017, 38 ont été attribués à des PME (70%), 9 à des ETI et 7 à des grandes entreprises. La représentation des PME progresse en 2017 tant en nombre de titulaires que de lots attribués : les PME et ETI représentent 81 % des lots en 2017 contre 70 % en 2016.

Ces résultats s'expliquent tout d'abord par l'organisation de réunions de présentation des projets de marchés de la PFRA. Ces réunions, organisées avec les organisations professionnelles, FFB et CAPEB, Chambre régionale de métiers et chambres consulaires, ont constitué une initiative novatrice dans la région. En outre, la simplification des bordereaux de prix unitaires et la systématisation de cadre de réponses concourent à un accès simplifié et facilité pour les PME. Par ailleurs, le développement du sourcing par la PFRA Bretagne a permis de sensibiliser les entreprises aux projets d'achats de l'État en Bretagne et d'identifier de nombreuses entreprises innovantes sur le territoire breton.

#Commande publique



Organisation des premières rencontres de l'achat public de l'État en région

Les 1ères rencontres de l'achat public de l'État en région ont été organisées par le secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) en décembre 2017. À cette occasion, les représentants de l'État ont présenté leur politique d'achat dans un objectif de dématérialisation totale au 1er octobre 2018. Les débats ont été enrichis par l'intervention de start up innovantes labellisées par la French Tech dont les produits visent à simplifier la commande publique.

Ces rencontres s'inscrivent dans une dynamique globale d'engagement de l'État en région pour simplifier et moderniser l'achat public. Ainsi, le dispositif e-attestations « Dites-le nous une fois » est désormais proposé à l'ensemble des entreprises candidates aux marchés publics de l'État.

Il permet l'automatisation de la production des attestations fiscales ou sociales et simplifie l'exécution des contrats pour les soumissionnaires. Par ailleurs, la généralisation des marchés publics régionaux en format Marchés publics simplifiés (MPS), permet aujourd'hui de candidater sur la simple base d'un numéro de SIRET.

Différentes actions de sensibilisation à l'utilisation de la facturation électronique auprès des entreprises permettent aujourd'hui un paiement dématérialisé sous 12 jours.

#Commande Publique

Partie 2 →

Modernisation de la dépense de l'État

La direction régionale des finances publiques (DRFIP) œuvre depuis plusieurs années pour la modernisation de la dépense de l'État.

Désormais, les dépenses des services déconcentrés de nombreux ministères implantés en Bretagne (agriculture/transition écologique, économie/finances, emploi, travail, culture, cohésion sociale, jeunesse et sports) ainsi que celles du Rectorat et des préfectures bretonnes sont traitées en mode facturier (en 2017 l'implantation à Rennes d'un second SFACT a d'ailleurs été rendue nécessaire).

Le déploiement des SFACT aux dépenses de l'État s'appuie sur une nouvelle organisation de l'exécution budgétaire et comptable des dépenses et poursuit plusieurs objectifs :

- optimiser l'utilisation des crédits et réduire les délais de paiement de l'État ;
- professionnaliser et fluidifier la chaîne de la dépense ;
- améliorer les relations avec les fournisseurs ;
- améliorer la qualité des comptes de l'État.

15,8 jours

C'est le temps mis en moyenne par l'État, en Bretagne, à payer ses dépenses en 2017

II - Outils de travail

Un outil de gestion des usagers de la route : OGUR

Les usagers sollicitent la direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest pour diverses raisons : demandes de renseignements, plaintes, demandes d'interventions, etc. Pour répondre aux très nombreuses sollicitations (1 720 sollicitations usagers en 2017), la DIR Ouest utilise un logiciel libre de « gestion de support ». Ce logiciel baptisé OGUR (outil de gestion des usagers de la route) permet au service chargé de la relation usagers de déclarer les sollicitations, par l'intermédiaire de tickets support. Ces tickets sont ensuite traités par les services compétents et permettent d'échanger avec l'utilisateur jusqu'à la clôture. Cet outil permet de répondre plus efficacement et plus rapidement aux sollicitations des usagers en répondant aux demandes sur l'état d'avancement d'un dossier, sur la motivation d'une décision. Son module « statistiques » intégré facilite l'identification de pistes d'amélioration dans les pratiques quotidiennes de la DIR Ouest.



#usagers, #DIRO

Transition numérique des administrations

Le 22 novembre 2017, pendant la semaine de l'innovation publique, le préfet de la région Bretagne a convié les encadrants des services de l'État à un séminaire dédié à la transition numérique des administrations. **40 services territoriaux de l'État** étaient présents : préfectures, sous-préfectures, directions inter régionales, régionales et départementales en charge de l'environnement, de l'agriculture, de la justice, de l'économie, de la culture, de la mer, de l'aménagement, de la santé, etc.

Après l'intervention d'un spécialiste du management de la transition digitale, une société bretonne du numérique a présenté ses applications utiles aux administrations publiques. Les participants ont ensuite échangé à propos de leurs usages innovants du numérique : cartographie interactive, outil de gestion de la relation avec les usagers, plateforme d'échanges avec les partenaires et les professionnels, parapheur électronique, etc.

Ce séminaire s'inscrit pleinement dans la dynamique régionale de développement de nouvelles expérimentations numériques au sein des services de l'État.

#numérique

40

services territoriaux de l'État sensibilisés à la transformation numérique des administrations



Lancement d'un projet innovant pour les ressources humaines : un simulateur d'entretien virtuel en ligne



La Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines placée auprès du préfet de région s'est engagée dès 2016 dans la modernisation des moyens utilisés par l'administration pour accompagner la mobilité des agents publics. Bénéficiant du soutien du fonds national de l'innovation en matière de ressources humaines, le projet de simulateur d'entretien virtuel en ligne est porté par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique en collaboration étroite avec les administrations bretonnes.

La transformation des ressources humaines au sein de la fonction publique est un chantier prioritaire d'Action publique 2022, notamment au titre de

l'accompagnement individualisé de l'évolution professionnelle. Le simulateur répondra à la fois aux nouvelles stratégies d'accompagnement des agents publics et à la transformation numérique de l'État, en offrant aux agents désirant se préparer à une mobilité un outil interactif et mobilisable en tant que de besoin. Ce projet associe étroitement les trois versants de la fonction publique et contribuera au développement du marché régional de l'emploi public. Sa mise en service expérimentale est prévue pour fin 2018.

#Ressources Humaines

III - Gestion des ressources et des fonctions supports

-6%

en volume pour la flotte automobile de l'État en région : une gestion voulue exemplaire

Parc automobile des services de l'État

Les quelques 800 véhicules utilisés par les services de l'État en région constituent un parc automobile indispensable à l'exercice des missions au quotidien. Depuis 2015, la flotte connaît deux évolutions majeures.

En premier lieu, elle diminue en volume chaque année puisque les modes de déplacement évoluent ainsi que l'offre de transports en mode alternatif. A titre d'exemple, sur le périmètre des directions régionales et départementales, **la diminution du parc atteint plus de 6 %** sur l'année 2017 (soit - 47 véhicules).

Par ailleurs, sur le même périmètre, plus d'un véhicule neuf sur 4 est électrique ou hybride en 2017.

Pour mémoire l'orientation nationale prévoit que, lors du renouvellement de son parc, l'État doit acquérir au minimum 50 % de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre.

#Gestion des moyens, #Parc automobile

Adoption du premier Schéma directeur breton de l'immobilier public

Le SDIR Bretagne, confectionné par la Conférence Régionale de l'Immobilier Public (CRIP) avec le précieux concours de l'ensemble des services de l'État a été validé en Comité de l'Administration Régionale (CAR) au mois de décembre 2017.

5 axes stratégiques forment le socle de la politique immobilière de l'État en région Bretagne sur la période 2018/2023.

2 stratégies sont mises en place :

- une stratégie patrimoniale permettant de déterminer un parc cible comprenant des bâtiments a priori à conserver ainsi que des actifs intermédiaires dont il faudra améliorer la performance, et d'identifier des immeubles à quitter ;
- une stratégie d'intervention visant à assurer un entretien performant des bâtiments occupés par les services de l'État ainsi que leur maintien à long terme dans le parc cible.

#Gestion des moyens, #Schéma Directeur Immobilier Régional (SDIR)
#Immobilier, Bâtiments

664 bâtiments / Surface utile brute = 514 982 m²

206

immeubles de bureaux à enjeux (avec une surface utile brute unitaire supérieure à 500 m²) qui constituent le périmètre du SDIR.

IV - Accompagnement des entreprises à l'international

1h45 min

délais d'immobilisation des marchandises

TVA auto-liquidée pour 300 sociétés bretonnes et un montant de **230 M€**

9 agréments nouveaux d'opérateurs économiques agréés

Maîtrise des risques et fluidité des échanges

La douane a lancé le 1er mai 2016 une stratégie nationale conjuguant la maîtrise des risques et la fluidité des échanges. 40 actions sont définies pour faire gagner aux plate-formes logistiques françaises des parts de marché à l'international. Ainsi, en 2017, le délai d'immobilisation des marchandises a été encore réduit (1'45") avec la mise en place du dispositif d'auto-liquidation de la TVA à l'importation. Les modalités de paiement de la TVA ont été simplifiées avec l'objectif d'alléger les charges de trésorerie pesant sur elles.

Le développement des dispenses de garanties financières s'est poursuivi en 2017 au bénéfice des opérateurs économiques agréés, au nombre de 66 en Bretagne. Il a pour finalité de réaliser des gains de trésorerie et de réduire les coûts en matière de transit des marchandises.

#Entreprises à l'international

Contacts

Contributeurs

Ce rapport d'activité rend compte des actions menées par les services de l'État en région Bretagne pour l'année 2017. Les services contributeurs sont :

ARS

-

L'Agence Régionale de Santé

[EN SAVOIR PLUS](#)

DIR OUEST

-

La Direction Interdépartementale des Routes Ouest

[EN SAVOIR PLUS](#)

DIRM NAMO

-

La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest

[EN SAVOIR PLUS](#)

DISP

-

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRAAF

-

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

[EN SAVOIR PLUS](#)

DREAL

-

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRJSCS

-

La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRAC

-

La Direction Régionale des Affaires Culturelles

[EN SAVOIR PLUS](#)

La Direction régionale des Douanes

[EN SAVOIR PLUS](#)

DIRECCTE

-

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRFIP

-

La Direction Régionale des Finances Publiques

[EN SAVOIR PLUS](#)

SGAR

-

La Préfecture de région Bretagne et le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

[EN SAVOIR PLUS](#)

Le Rectorat de l'académie de Rennes

[EN SAVOIR PLUS](#)

[Mentions légales](#)

© Une réalisation de l'agence [Voyez Large](#)

Mentions légales

Le site Internet du rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne est géré par le Secrétariat général pour les affaires régionales de Bretagne.

Préfecture de la région Bretagne, Préfecture d'Ille-et-Vilaine

3, avenue de la Préfecture
35 026 RENNES Cedex 9
sgar@bretagne.gouv.fr

Directeur de la publication

Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Directrice de la rédaction

Madame Cécile GUYADER, Secrétaire générale pour les affaires régionales

Rédaction

Les services de l'État en Bretagne, coordonnés par Madame Marie-Françoise LE PAULIC et le Bureau d'appui aux politiques publiques du secrétariat général pour les affaires régionales
Conception, création, réalisation technique et intégration des contenus : [Agence Voyez Large](#)

Développement et hébergement du site

Le site www.activites-etat-bretagne.fr a été développé à l'aide du CMS WordPress.

Il est hébergé par la société :

ICODIA
22 rue de l'Erbonnière
35510 Cesson-Sévigné

Droit d'auteur

Le présent site est la propriété de la préfecture de la région Bretagne, qui en est l'auteur au sens des articles L. 111.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées sonores ou non ainsi que toutes œuvres intégrées dans le site sont la propriété de la préfecture de la région Bretagne ou de tiers ayant autorisé à les utiliser.

Tous les contenus présents sur ce site sont couverts par le droit d'auteur. Toute reprise est dès lors conditionnée à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, représentation, utilisation ou modification, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie du site, de tout ou partie des contenus qui le composent, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la préfecture de la région Bretagne, est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon.

Contenu du site

Malgré tout le soin apporté par les équipes à la rédaction et la mise en ligne des documents, des erreurs typographiques ou des inexactitudes techniques ne peuvent être exclues. La Préfecture de région Bretagne se réserve le droit de les corriger à tout moment dès qu'elles sont portées à sa connaissance.

Des liens vers d'autres sites, publics ou privés peuvent être proposés sur le site afin de faciliter l'accès à l'information de l'internaute. Ces sites n'engagent pas la responsabilité de la Préfecture de région Bretagne quant à leur contenu.

Information sur les cookies

Un cookie est un fichier déposé sur le disque dur de votre appareil (ordinateur, smartphone, tablette) par le serveur du site que vous visitez. Le site www.activites-etat-bretagne.fr utilise uniquement des cookies de mesures d'audience, dans le but de faire des statistiques de visites anonymes. Ces statistiques nous permettent d'améliorer l'expérience utilisateur et l'ergonomie du site.

Comment refuser les cookies :

Sur Google Chrome :

Menu > Paramètres > Paramètres avancés > Paramètres du contenu > Cookies, puis cocher la case « Bloquer les cookies tiers »

Sur Microsoft Edge :

Menu > Paramètres > Afficher les paramètres avancés > Cookies, puis dans le menu déroulant sélectionner « Bloquer les cookies tiers »

Sur Mozilla Firefox :

Menu > Options > Onglet « Vie privée et sécurité », puis dans la partie « Historique » sélectionner dans « règles de conservation : Utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique ». Ensuite dans la partie « accepter les cookies tiers », sélectionner « jamais ».

Crédits

Accueil :

Freelimages.com/DickBoogaers
Préfecture Ille-et-Vilaine

Chapitre 1 : Développement économique, emploi et formation professionnelle

- 1) **Emploi et formation professionnelle** : Préfecture Ille-et-Vilaine, Conseil Régional de Bretagne
- 2) **Développement économique** : DIRECCTE Bretagne, crédit ANSSI, libre de droit (mail 8/8)

Chapitre 2 : Aménagement et équilibre du territorial

- 1) **Accessibilité** : DR - Préfecture de la région Bretagne, DR - DREAL Bretagne, DIR Ouest
- 2) **Cohésion des territoires** : pour MSAP : CGET
- 3) **Accès au logement et amélioration de l'habitat** : DR - ARO Habitat Bretagne *pour LLS*
DR - SPLA (société publique locale d'aménagement) de Rennes Métropole *pour avant/après façade*

Chapitre 3 : Agriculture

- 1) **Accompagnement des filières agricoles, agro-alimentaires et forestières** : DRAAF Bretagne
- 2) **Alimentation saine, sûre et durable** : DRAAF Bretagne, © Cheick Saidou / Agri.Min.Fr

Chapitre 4 : Mer et littoral

- 1) **L'espace maritime** : DIRM NAMO, DR - DREAL Bretagne / Françoise Ricordel, DRAC Bretagne-CRMH
- 2) **Les activités maritimes** : Arnaud Bouissou - Terra
- 3) **Sécurité des activités maritimes et prévention de pollutions** > atelier de maintenance nautique
© LPM Paimpol, Phare Saint Mathieu Ouest images
> Centre de sécurité des navires © Laurent Mignaux - Terra
> CROSS CORSEN Copyright Charles Marion.jpg
> EXERCICE POLMAR 2017 ©DIRM NAMO.jpg

Chapitre 5 : Développement durable et environnemental

- 1) **L'action de l'Etat au service de la préservation de la ressource en eau** : BRGM, © ARS Bretagne et agence YOUZ, DR - DREAL Bretagne, Sylvain Ballu - CEVA
- 2) **Energie** : DR - Réseau Rénov'Habitat Bretagne / Lou Lecoq
- 3) **Biodiversité et paysages** : DIR Ouest / Concept, DR - DREAL Bretagne

Chapitre 6 : Culture, jeunesse et cohésion sociale

- 1) **Culture** : David Horvitz, ©ALAIN MONOT, DRAC, Estelle Oliviero, Médiathèque de Sainte-Anne-d'Auray
- 2) **La jeunesse au cœur des politiques publiques** : « ©académie de Rennes - Pôle communication », Crédit photo : DRJSCS Bretagne, © Académie de Rennes
- 3) **Cohésion sociale** : Crédit photo : DRJSCS Bretagne, © Académie de Rennes

Chapitre 7 : Egalité entre les femmes et les hommes

- 1) **L'Etat employeur : mesures en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein des services de l'Etat** : Conseil régional, AFNOR
- 2) **L'action collective de l'Etat et de ses partenaires** : DICOM, Rectorat, DRDFE, [freepik.com](https://www.freepik.com)
- 3) **La lutte contre les violences faites aux femmes** : UNIVERSITE BRETAGNE SUD
- 4) **La promotion de l'égalité professionnelle** : La Maison de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation professionnelle du bassin d'emploi de Rennes, [bretagne.bzh](https://www.bretagne.bzh), Rectorat

Chapitre 8 : Santé et protection des populations

- 1) **Santé** : © ARS Bretagne DR - ARS Bretagne, Louis Guilloux, Fotomelia.com, Michael Coghlan, DRJSCS Bretagne
- 2) **Protection des populations** : © ARS Bretagne, DR - DREAL Bretagne, Pixabay : image CCO Creative Commons - Libre pour usage commercial - Pas d'attribution requise

Chapitre 9 : Recherche et innovation

- 1) **Entreprenariat et création d'entreprises** : Kemwatt, Pepite France
- 2) **Maturation technologique et transfert - Dispositifs transversaux** : Actfood Bretagne, IRT b<>com
- 3) **La culture scientifique, technique et industrielle** : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Chapitre 10 : Simplifier et moderniser le fonctionnement de l'Etat en région

- 1) **Méthodes de dialogue et de travail** : Conseil Régional
- 2) **Outils de travail** : DIR Ouest